



# UNION ROYALE DES SOCIÉTÉS DE TIR DE BELGIQUE

Belgique - Belgje  
P.P.  
6530 THUIN  
6/295

Bureau de dépôt  
THUIN 1

## aile francophone



**Revue Officielle Bimestrielle**

**86e année - numéro 1**

**Mars - Avril 1997**

Editeur responsable :  
**Andrée DENIS** av. du Berceau, 6  
**6530 THUIN**

# TIRS



# TIRS

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF  
**UNION ROYALE DES SOCIÉTÉS DE TIR DE BELGIQUE**

**Siège Social : avenue du Berceau, n°6 à 6530 Thuin tel/fax : 071/59 14 80**

PRESIDENT	Jo. DIERCKXSSENS	rue de Froidmont, 15 a	1330 RIXENSART	tel/fax : 02/652 01 08
SECRETAIRE GENERAL	Georges ETIENNE	av. du Berceau, 6	6530 THUIN	tel/fax : 071/59 14 80
TRESORIER	Marie-Josée DRUART	rue Petite Voie, 46	4040 HERSTAL	tel/fax : 042/64 38 59
COMMISSION TECHNIQUE	Claude VERBRUGGEN	rue de l'Hôtellerie, 84b	7860 LESSINES	tel : 068/33 52 17 fax : 068/33 49 12
ORGANISATION ET ARBITRAGE	Henri BAETENS	avenue Vauban, 35	5000 NAMUR	tel/fax : 081/74 48 33
MOYENS DE DIFFUSION	Andrée DENIS	av. du Berceau, 6	6530 THUIN	tel/fax : 071/59 14 80
PRESSE ET PROPAGANDE	Jean-Luc LECLERCQ	rue de Campine, 75	4000 LIEGE	tel : 04/225 02 17
SPORTS LOISIRS ET JEUNES	Lucien MARCHAL	rue Asty-Moulin, 15	5000 NAMUR	tel/fax : 081/74 06 08
SPORTS FEMININS	Odette MEUTER	place Ferrer, 11	7170 FAYT-LEZ-MANAGE	tel/fax : 064/22 75 46
SPORTIF PRATIQUANT	Claude BLANPAIN	rue Gergel, 58	1970 WEZEMBEEK-OPPEM	tel : 02/649 93 29 fax : 02/731 18 69
SECURITE & INFRASTRUCT.	Bernard LHEUREUX	rue de Baume, 22	7100 LA LOUVIERE	tel/fax : 064/26 07 87 GSM : 095/57 45 18

### FEDERATIONS PROVINCIALES

1 - BRABANT	BRUSSELAARS L..	Av. Cicéron, 23/8	1140 BRUXELLES	tel : 02/726 26 04
4 - LIEGE	MARNETTE Louis	Rue J. D'Andrimont, 9/093	4000 LIEGE	tel : 04/252 48 73
5 - NAMUR	LAUWERS René	Bvd de la Meuse, 85/5	5100 JAMBES	tel : 081/30 49 69
6 - LUXEMBOURG	SIMONIS Jean Marc	Im Hoirbock, 20	L 8552 OBERPALLEN	tel : 352-629.755
7 - HAINAUT	PAUWELS Daniel	Rue de la Salle, 45	7110 HOUDENG-GOEGNIES	tel : 064/22 83 56

### AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

A remplir en caractères d'imprimerie et à renvoyer sous enveloppe affranchie à :  
**Moyens de Diffusion URSTB-F Mme DENIS Andrée 6 avenue du Berceau, 6530 THUIN**

### ABONNEMENTS TIRS

La revue TIRS paraît régulièrement tous les 2 mois et est envoyée *gratuitement* à tous les membres de l'URSTB-F.

**Pour les personnes qui ne sont pas membres de l'URSTB-F :**

le coût de la revue TIRS est de 100 francs par numéro et le coût de l'abonnement est de 480 francs par an.

Pour obtenir un numéro ou s'abonner, veuillez faire parvenir le montant à **URSTB-F revue TIRS, 6 avenue du Berceau, 6530 THUIN**

**Compte B.B.L. : 360 0241159 23**

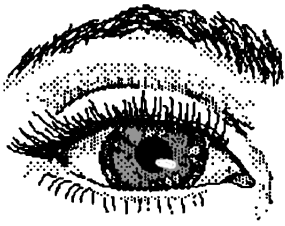


Les membres des Comités de clubs médaillés pour 10, 15 ou 20 ans de services,  
au service du sport amateur,  
au service des tireurs,  
au service du TiR.  
Sans eux ...

voir la liste nominative en page 5

# Sommaire

P.V. de l'Assemblée Générale	Page	3
La Convention Nationale		5
Discours du Président		6
Rapports des Administrateurs		7
Points de qualification 1997		12
L'Epreuve théorique		13
Agenda des Epreuves 1997		18
Petites annonces		23
Le diamètre du guidon		24
Le Ministre des Sports		27



# Du diamètre du guidon



Etienne G.

## Le problème

Chaque carabinier débutant s'est trouvé confronté au début de sa carrière au choix du guidon avant de sa carabine ou fusil.

Inutile de demander l'avis des anciens, la réponse est comme pour le fût du canon; ça dépend... Les informations reçues sont approximatives si pas contradictoires.

Que doit-t-on faire si la lumière augmente ou diminue ? Un tireur international m'a dit : il faut augmenter le diamètre du guidon et un autre m'a dit : il faut diminuer.

Rien dans les livres et manuels; mais alors rien du tout...

Le tireur international que je suis devenu s'est donc fait au fil des années une philosophie toute personnelle qu'il ne cherchera pas à vous imposer d'abord, qu'il utilise avec succès souvent et qui a au moins le mérite d'être logique donc discutable.

Et si vous n'êtes pas d'accord, ayez la bonté d'écrire clairement un autre raisonnement et nous le faire parvenir; car il nous a fallu de nombreuses années pour mettre au point ces essais et... enfin oser le publier.

## Une piste

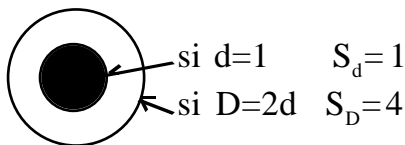
J'avais déjà publié en 1988 dans Tirs un article sur l'oeil comparé par analogie à une caméra miniature. C'est la poursuite du même raisonnement "photographie" qui nous apporta il y a quelques années déjà une solution vraie.

En photographie, le blanc est très réfléchissant et le noir n'a que peu de réflexion. C'est sûr.

On indique souvent que le diamètre apparent du guidon doit être le double du diamètre apparent du noir. Cela se discute.

Les lois mathématiques disent que les surfaces sont proportionnelles au carré des diamètres, donc si la surface du noir vaut 1, la surface du cercle du blanc vaut 4.

Oui, mais la différence de surface entre la partie blanche et noire est donc de :  $S_d - S_n = 4 - 1 = 3$ . La partie blanche qui réfléchit la lumière est donc de 3 fois la surface de celle (la noire) qui ne réfléchit pas... Nous, oui... Supposons que l'oeil ait besoin d'une lumière constante pour bien tirer...



La partie blanche qui réfléchit la lumière est donc de 3 fois la surface de celle (la noire) qui ne réfléchit pas... Nous, oui... Supposons que l'oeil ait besoin d'une lumière constante pour bien tirer...

## Une hypothèse de solution

Une hypothèse : toutes choses sont égales donc : on ne change pas de filtre, ni le diamètre de l'oeilleton côté oeil réglé à 1,1mm par exemple, on ne changerait que le diamètre du guidon...

Une hypothèse : l'oeil ait besoin d'une quantité de lumière constante pour bien tirer... et si la lumière diminue de moitié ?? Que faire ? bien, il faut augmenter la surface blanche de 100% pour que l'oeil reçoive la même quantité de lumière et rien que

la surface blanche puisque la noire ne réfléchit rien !

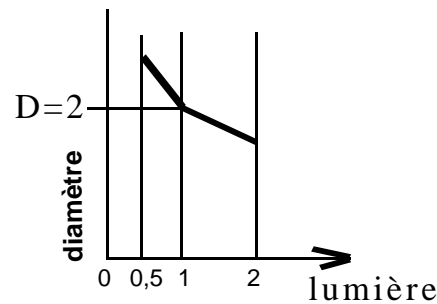
En restant avec des chiffres sans dimension, il faut donc  $2 \times 3 = 6$  et pour tenir compte de la partie noire qui vaut 1, la surface apparente devra être de 7 soit  $S_D = 7$ .

La racine carrée indique que le diamètre du guidon devrait alors être de  $\sqrt{7} = 2,645$  (au lieu de 2) soit +32,2% pour 100% de lumière en moins.

Et si la lumière augmente de 100% ?

Le calcul donne  $(3/2) + 1 = 2,5$  dont la racine carrée est de 1,581; ce qui représente -26,5% pour 100% de lumière en plus.

Ce qui peut se représenter ainsi.



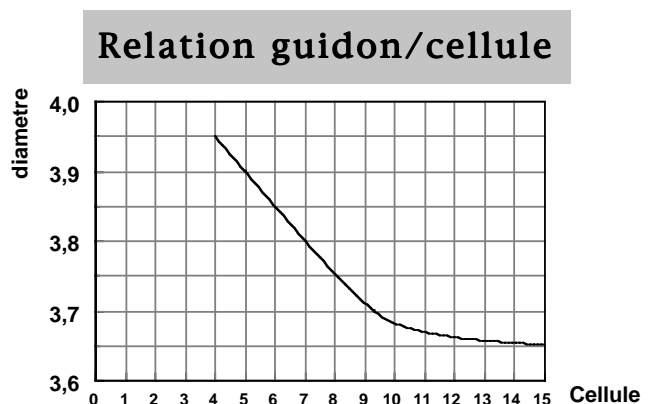
La poursuite de ce type de calcul nous donne une courbe sans dimension représentant l'allure de ce qui permettrait de voir de façon constante en cas de variation de lumière. Mais rien n'empêche d'y mettre main-

tenant des dimensions pratiques et utilisables directement...

En effet, si vous utiliser d'habitude 3,9mm par exemple, lorsque la lumière doublera il faudra y apporter la correction calculée ci-dessus.

Mais il faudra mesurer la lumière aussi...

En poursuivant les calculs, on peut donc tracer la courbe correspondant aux diamètres du guidon à utiliser en fonction de la variation de lumière... la voici :



Ajoutons que les chiffres inférieurs (de 0 à 15) représentent les graduations de la cellule Gossen ayant servi à toute cette étude. Ces chiffres correspondent à des indices de luminance et le verso de la cellule donne la correspondance en lux.

## Les différences de lumière

Il y a entre un stand fermé sombre par exemple au coucher du soleil et une cible en plein soleil une très grande différence de lumière.

Sur le tableau de la page précédente, les valeurs de luminance peuvent varier entre 7 et 16; or 7 est la valeur mesurée dans un stand 100m par temps légèrement couvert et 16 en plein air et plein soleil et 7 correspond à 11 lux et 16 à 5500 lux. L'UIT impose 1000 lux...

Si une valeur couramment rencontrée par exemple est de 11, cela correspond à 175 lux et les hypothèses d'une lumière qui doublerait et serait deux fois moindre... ne sont donc pas du tout des hypothèses.

## Mesurer la lumière

On trouve tout ce qu'il faut dans les magasins de photographie professionnelle dans la famille des cellules photo-électriques.

Les télé-objectifs ont nécessité des outils de mesure de la lumière à longue distance correspondants à nos besoins.

La mesure doit être "spot" c'est-à-dire très localisée donc avec un angle de vision très faible; inutile en théorie d'utiliser une cellule classique bon marché... mais cela serait mieux que rien du tout ...

Gossen possède une large gamme d'instruments dont certains même de type numérique ont des capacités étonnantes.

Le plus répandu dans les milieux de la photo est le Lunasix dont l'additif permet de "voir" avec des angles de 7,5° et 15°. (La Lunasix permet de faire des photos au clair de lune.)

Un angle de 7,5° c'est important mais tout à fait suffisant pour que cela fonctionne.

Cet additif s'emboîte facilement sur la cellule à l'aide de clips.

Il y a beaucoup mieux puisque l'additif PROFI-spot permet des angles de 1°, 5°, 10°; et 1° c'est super... mais tout cela coûte très cher et n'est raisonnable que si vous faites aussi de la photo ou que votre passion du tir vous dévore... Mais il y a aussi bien d'autres marques et solutions.



Pour les prises de vues au téléobjectif: l'additif TELE.

Avec l'additif TELE, vous ramenez l'angle de mesure de votre MASTERSIX ou de votre PROFISIX de 30° à 15° ou à 7,5°. Dans le viseur, vous voyez ce que l'appareil de base mesure. La lecture télé-objective équilibrante sur les zones à haute luminosité garantit une prise de vue correcte, même en cas de contrastes élevés.



Les indices de luminance apparaissent ici

Le triangle correspond à la mesure normale grand angle, des deux cercles, le plus petit correspond à l'angle de mesure minimum.

## Est que cela fonctionne ???

Trois fois oui.

Si cela a nécessité environ deux ans, à tirer tous les samedis dans le même stand vers 17 heures un 60 balles couché afin de tirer sous des éclairages variés, et ceci amenait à tirer avec des éclairages nuls vers Noël ...

Après mise au point de la courbe, le processus se résumait alors à mesurer la lumière du stand (100m); régler le guidon à la valeur de la courbe sans tricherie ni sentiment, mettre 1,05 à l'arrière, le filtre (jaune souvent), feu... 595/600 minimum chaque semaine, durant deux ans!

Quelque soit la lumière ! au .308 à 100m.

Et cela continue...

## La panacée

Je ne sais pas, il n'y a rien d'autre... ou alors, c'est secret?

La fédération hollandaise m'a pris la main à la cellule.

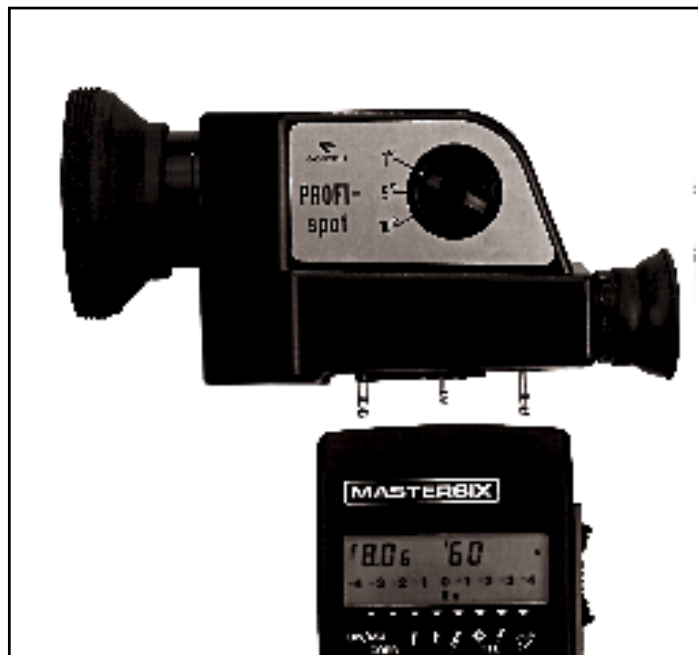
Ils ont fait paraître la courbe dans leur revue...

Pourquoi ne pas vous en faire profiter. Le problème qui a retenu la publication est la complexité apparente et le coût de cette indispensable cellule. En réalité, la courbe a été calculée par un programme en Basic (eh oui...)

## Votre courbe

Est faisable à partir du moment où vous disposez d'une cellule "spot". Avec un éclairage qui vous plaît, refaites le calcul des pour cents dans les gammes de luminance de 7 à 16; quelques points de la courbe suffisent... Vous serez étonnés des très grands diamètres nécessaires pour tirer 595 ... lorsqu'il fait presque noir.

Etienne G.



## PROCES VERBAL

### de l'Assemblée Générale Statutaire 1996

tenue le dimanche 9 mars 1997 à Gembloux en l'hôtel «les 3 Clés»

sous la présidence de Mr Joseph Dierckxsens et suite aux convocations adressées le 3 février 1997, accompagnées de l'ordre du jour, par Mr Georges Etienne, Secrétaire Général.

#### 1. A 14h30 Vérification des pouvoirs des Administrateurs des Clubs

2. A 15h, ouverture de la Séance et désignation de 4 scrutateurs pour la durée de l'A.G. : Mme Brusselaars, Mrs Andrien, Marnette, Hanard.

3. **Appel des clubs présents.** 60 clubs sont représentés sur 110 clubs affiliés et convoqués.

Le Secrétaire Général signale qu'un club présent est devenu "Royal". il s'agit de Ufac La Rose, qui est applaudi.

4. **Allocution du Président.** (voir texte en annexe)

5. **Rapport du Secrétaire Général.** (voir texte en annexe)

6. **Rapport des commissaires aux Comptes** et décharge de ces derniers. Mme Fossoul, Mr Wojtczyk J.

Mme Fossoul donne lecture du rapport sur la vérification des comptes qu'ils ont effectué en présence de Mme Druart Trésorière. Les commissaires constatent la concordance des pièces justificatives.

Le résultat de l'exercice présente un boni de 528.893 frs réduit à 85.491 frs après dotations aux amortissements de 443.402 frs. Tous les documents comptables demandés ont été fournis.

Les commissaires demandent que les amortissements soient actés à leur valeur de dépréciation réelle, plutôt qu'en fonction de l'évolution et des progrès du marché, ce qui tend à sous évaluer l'actif réel.

Les commissaires ont aussi procédé à la vérification par les flux financiers qui s'avère exacte.

Les commissaires félicitent la trésorière pour le travail accompli car la comptabilité est encore manuelle mais la trésorière en a une parfaite connaissance.

Il est prévu que la comptabilité soit informatisée.

En conclusion, les commissaires certifient que les comptes présentés correspondent à la réalité et basés sur des pièces comptables concrètes.

Le Secrétaire Général demande de donner décharge aux commissaires aux comptes; la décharge aux Administrateurs se fera en même temps que l'approbation des Comptes et du Budget.

Décharge est donnée aux commissaires aux comptes par 59 oui, 0 non et 0 abstention.

#### 7 et 8. Rapport de l'Administrateur Financier et Approbation des comptes 1996.

Les présidents de clubs ont reçu une copie des comptes et du budget il y a 2 semaines et à l'entrée 2 diagrammes explicatifs (voir ci-contre).

Les comptes 1996.

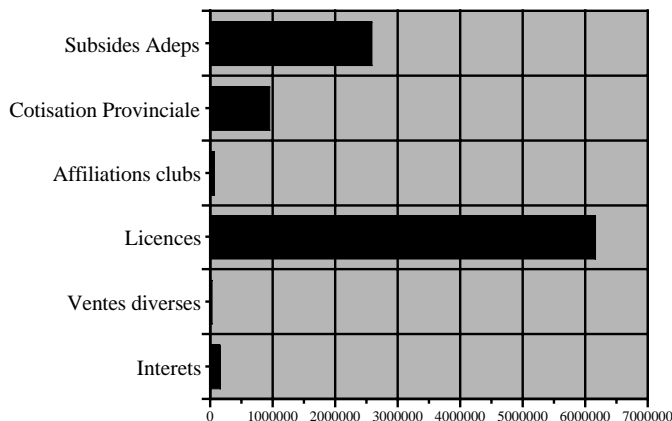
Le diagramme des recettes montre que nos ressources financières sont:

- les licences 6,14 mi
- les subsides Adeps 2,57 mi
- dont 2,2 mi de fonctionnement

La cotisation provinciale est reversée; rien d'autre.

L'URSTB-f a fait le nécessaire pour obtenir les subsides que nous méritons.

### Recettes 1996



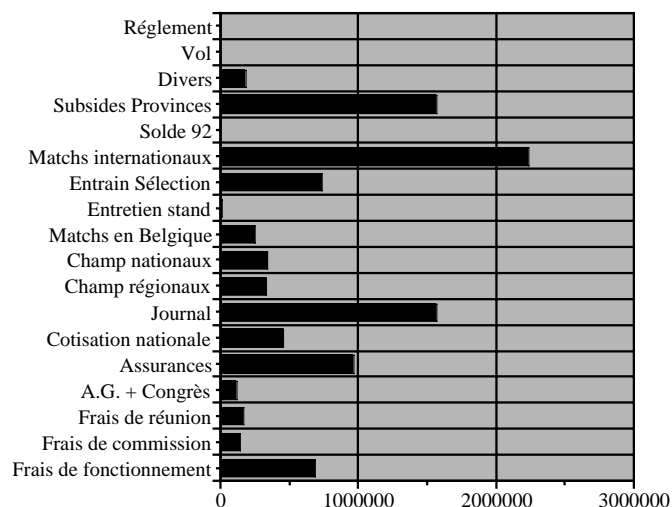
Il faut remercier l'ADEPS qui subsidie le fonctionnement de la Fédération ce qui lui permet de consacrer la totalité de vos cotisations au Tir et aux tireurs.

Le diagramme des dépenses classe nos dépenses dans l'ordre suivant :

- les matchs internationaux 2,23
- les subsides aux provinces/cotisation provinciale 1,5
- la revue Tirs 1,56
- l'Assurance 1
- les entraînements et sélections 0,734
- les matchs nationaux
- les frais de fonctionnement, commission, réunions

Les recettes des subsides de fonctionnement sont supérieurs aux frais.

### Dépenses 1996



Le Secrétaire Général commente la comparaison des comptes



1995 et 1996.

Les comptes qui vous ont été envoyés pour 1996 indiquent un gain de 528.893 frs.

(En 1995, c'était une perte de 222.324 francs.)

Les commissaires ont indiqué et donc confirmé que: *Le résultat de l'exercice présente un boni de 528.893 frs réduit à 85.491 frs après dotations aux amortissements de 443.402 frs.*

Avant de passer au vote global, le Secrétaire Général demande à l'assemblée si elle a des questions ou remarques concernant les comptes 1996.

### 9. Approbation du budget 1997.

Le budget qui vous a été envoyé est de 10.100.000 frs de dépenses et prévoit 10.291.000 de rentrées, c'est un budget prévoyant un boni.

Il comprend :

- les rentrées cotisations +subsidés

Ce budget est basé sur des hypothèses logiques du nombre des membres, des subsides habituels et d'une cotisation inchangée.

Le subside Adeps est supposé de 2.2 millions.

- les dépenses :

- les matchs internationaux 2 millions;

- les frais de fonctionnement nécessaires à la bonne marche de l'Union;

- les investissements en matériel de bureau.

Avant de passer au vote global, le Secrétaire Général demande à l'assemblée si elle a des questions ou remarques concernant le budget.

### Décharge aux Administrateurs

Un vote a lieu sous la forme de 3 questions.

Les questions sont écrites clairement sur les bulletins de vote:

1: approbation des Comptes 1996

2: approbation du Budget 1997

3: décharge globale au Conseil

Avant de passer au vote global, le Secrétaire Général demande à l'assemblée si elle a des questions ou remarques concernant tous ces points.

Le résultat du vote à bulletin secret est :

	oui	non	abst
Approbation des Comptes 1996	56	3	0
Approbation du Budget 1997	56	3	0
Décharge globale au Conseil	56	3	0

En conséquence, les comptes 1996 et le budget 1997 sont approuvés et décharge est donnée au Conseil.

### 10. Nomination de 2 commissaires aux comptes et d'un suppléant pour l'exercice '96.

Mrs Wojtczyk J et Hanard, et comme suppléant Mme Fossoul.

### 11. Election et nomination de cinq administrateurs à savoir:

- le Trésorier actuellement Mme M-J Druart
- Moyens de Diffusion actuellement Mme A. Denis
- Sportif pratiquant actuellement B. Lheureux
- Sécurité & Infrastructures Mr Dery décédé il y a un an.
- Presse et Propagande Mr Blampain démissionnaire

Les 3 Administrateurs sortants sont rééligibles.

• Les candidatures devaient parvenir au secrétariat pour le 10 février au plus tard.

• Un appel aux candidats avait été publié dans la revue Tirs de décembre.

Il s'est présenté un candidat pour divers postes; Mr Leclercq Jean-Luc. Finalement, il est candidat pour "Presse et Propagande".

Mr Blampain ayant démissionné après la parution de tirs de décembre, un nouvel appel a été envoyé aux clubs et est ensuite paru dans Tirs de février avec un nouveau délai.

• Le Conseil soumet au vote la candidature des administrateurs sortants: mais compte tenu que l'URSTB-f doit organiser l'Epreuve de Tir, il lui semble évident que "l'Epreuve de Tir" se combine parfaitement avec "Sécurité & Infrastructures".

Les fonctions des commissions sont réglées par le R.O.I.; nous proposerons à l'AG 1998 d'inclure l'Epreuve dans les responsabilités de "Sécurité & Infrastructures".

Mr Lheureux est donc candidat "Sécurité & Infrastructures" et il a effectué un excellent travail pour l'Epreuve. Il achèverait le mandat de Mr Dery.

Le Secrétaire Général demande s'il y a des questions et on passe au vote.

Les bulletins portent les cases oui et non.

Le nombre de clubs présents est de 60 et 50% des votes valables sont nécessaires pour être élu,

les abstentions seront déduites du nombre des bulletins, le résultat divisé par 2 plus 1.

Résultat du vote : Les candidats sont élus au vote à bulletin secret, à la majorité.

Plusieurs membres regrettent que le poste "Sportif Pratiquant" ne soit pas pourvu et le nom d'un candidat semble faire l'unanimité. Il s'agit de Mr Blanpain Claude.

Le Secrétaire Général rappelle que personne n'a posé sa candidature dans les délais fixés et que cela est normalement contraire aux règles fixées; l'Assemblée Générale signale qu'elle est souveraine et le Secrétaire Général demande qu'un vote ait lieu pour décider de l'acceptation de cette candidature et que par ce vote, l'Assemblée montre sa volonté d'élire un candidat.

Par 53 oui et 6 non, l'Assemblée décide de présenter au vote la candidature de Mr Blanpain.

Un vote secret est organisé ensuite; Mr Blanpain Claude est élu au poste de "Sportif Pratiquant" à la majorité.

### 12. Nouveaux clubs et Clubs démissionnaires.

1 club a démissionné mais cependant il a des membres déjà affiliés et en règle pour 1997, il s'agit du Centre Sportif de Woluwé St Pierre. Mais après, le stand a été loué par la Commune à un armurier; c'est plus rentable!

Les tireurs ayant déjà des licences 1997 seront considérés comme membres 1997 jusqu'à l'AG 1998 sauf fait nouveau.

Le Secrétaire Général proteste contre le fait que des personnes s'installent dans des stands de tir pour y faire du chiffre d'affaires. Lorsqu'il y aura ensuite des problèmes, c'est encore le vrai tir sportif qui en pâtira comme dans le passé; et nous hériterons de lois plus restrictives.

### 7 clubs en plus

le 201 Para Commando de Liège qui avait arrêté en 1996;

le 417 Self Défense dans le même cas, plus les nouveaux clubs ayant obtenu les numéros 432 au 436 soit 5 nouveaux clubs; donc au total 7 clubs en plus :

Nous avons 103 clubs en règle en 1996 et officiels dont le nom figure sur la liste déposée au tribunal comme la loi le prévoit, nous devons ajouter 7 clubs, il y a donc à ce jour 110 clubs en règle.

Aucun vote n'est nécessaire.

### 13. Etablissement du montant de la licence et de la cotisation pour 1998.

La cotisation des membres de l'asbl c'est-à-dire les clubs reste fixée à 500 frs par an.

Pour la licence des tireurs: 700 frs par an.

### 14. Fin de la séance à 17h40.

Pour le Conseil  
G. Etienne



# La Convention Nationale L'Assemblée Générale 1997

La salle comble lors des remises de médailles de l'Aile francophone ou des championnats nationaux



Quelques médaillés 1997

Les poussins et benjamins 1997



Les médaillés pour services rendus

### Médaille d'or pour 20 ans et plus

Mme Brihay M-Jeanne	Dangereux Montagnards
Vandenabeele Léon	Dangereux Montagnards
Wouters Charles	CT Police d'Uccle
Boucq Jacques	CT Heinsch
Theisman André	CT Heinsch

### Médaille d'argent pour 15 ans

Bourgeois Joseph	Dangereux Montagnards
De Beir Arthur	CT Heinsch

### Médaille de bronze pour 10 ans

Loutsch Patrick	CT Heinsch
-----------------	------------

# Discours du Président

Mesdames, Messieurs les Présidents des Sociétés de tir,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Chers amis sportifs, membres de notre Union Royale.

Je déclare ouverte la 19<sup>ème</sup> Assemblée Générale Statutaire de l'Aile Francophone de l'URSTB.

Notre indépendance culturelle et sportive est née il y a 19 ans. Mais vous devez vous souvenir que nous existons depuis 1903.

Je souhaite la bienvenue aux 63 représentants de clubs. Nous avons le plaisir d'accueillir Madame et Mr le Juge Honoraire Alfred Lavandy, administrateur au COIB et représentant Le Chevalier R. Mollet.

Pour la remise des médailles du Championnat de l'Aile et de Belgique, organisée ce matin, nous avons reçu Mr Smet, Directeur Technique National, Mr Van Huffel, Président de l'Aile Néerlandophone et Mr Stroobant, administrateur KVBSV. Cette cérémonie fut émouvante avec les jeunes et très jeunes sportifs.

Nos collègues de la RSFO, de l'Aile Germanophone se sont excusés mais ils félicitent les dirigeants et animateurs des clubs pour leur dévouement au tir.

Plusieurs personnalités se sont excusées notamment Mr Guido De Bondt, Secrétaire Général du COIB, Mr Philippe Housiaux, Vice-Président du COIB, figure du projet Bruxelles 2004 ainsi que Mr Thierry Zintz, Administrateur au COIB et figure connue dans l'enseignement libre catholique à Arlon.

Les Jeux Olympiques seraient rentables pour la Belgique, ils pourraient fournir

du travail à 60.000 personnes avant les jeux et 15.000 après les jeux. Lille n'a pas eu plus de chance, le couperet est tombé, la ville de Lille n'a pas été retenue. Les villes retenues sont Athènes, Stockholm, Le Cap, Buenos-Aires et Rome.

Pour cette assemblée je vous présente les délégués des Provinces Mme Brusselaers pour le Brabant, Mr Marnette pour Liège, Mr le Commandant Er De Beir pour le Luxembourg, Mr Masy pour le Hainaut et Mr Thibaut pour le Namurois..

Pour l'organisation Nationale que je préside, je vous présente Mme Germaine Fossoul, Trésorière et Mr Paul Herbillon, Secrétaire National.

## **Nos disparus.**

Un de nos plus grand artisan qui avec le concours de G. Etienne a construit le manuel de la construction d'un stand de tir, Ancien Président des ATI et aussi compétiteur hors pair, je cite Pierre My. Une grande figure de la Gaume, fondateur du Cercle de Tir de Virton, toujours à l'écoute des tireurs, je nomme José Collignon.

Malheureusement d'autres membres de notre Union se sont éteints. Egalement pour tous les enfants disparus nous vous demandons une minute de silence.

## **L'ADEPS**

Notre principal sponsor où nos relations sont toujours bien appréciées. Nos principaux acteurs sont Mme Druart, Mr Etienne et Mr Verbruggen.

Notre Secrétaire vous donnera plus de détails concernant les cours organisés par l'ADEPS.

## **Mr Willy Ancion**

Nouveau Ministre des Sports, un Liègeois qui remplace Mr Grafé et auparavant Mr Monfils.

## **Le stand de tir de l'URSTBF**

La base du projet était les Jeux Olympiques de 2004. Nos espoirs sont déçus. Nous revenons avec un contre projet ou un équipement multidisciplinaire devrait être construit avec le concours financier de la Communauté Française.

## **Le COIB**

Nouvelles élections à la mi-décembre 96. Le Président Adrien Vanden Eede a été reconduit dans ses fonctions pour 4 ans ainsi que le Dr Professeur Xavier Strubois. Parmi les nouveaux élus nous reconnaissons Mr Philippe Housiaux et Mr Thierry Zintz.

Félicitations à tous.

## **Le Roi Albert II à Balmoral - Spa**

Comme vous avez vu sur la couverture de notre revue Tirs, le Roi a souhaité se faire présenter les athlètes qui avaient déjà leur ticket pour les JO.

Sa Majesté a posé pas mal de questions à Cindy Bouqué.

Nous remercions les dirigeants du COIB, qui ont informé S. M. le Roi au sujet de tous les sportifs.

## **Réception Post-Olympique au Palais.**

Tous les sportifs partant pour Atlanta ont été invités ainsi que les Directeurs Techniques et les Présidents de chaque Fédérations. Les sportifs moins-valides étaient aussi présents.

Nous avons eu l'honneur d'être reçus par la Reine, Le Prince Philippe, la Princesse Astrid et le Prince Laurent. La Reine a demandé à C. Bouqué ses intentions pour l'an 2000 et lui souhaite bon courage et bon travail pour les JO à venir.

Voici Mesdames, Messieurs, la vie de notre sport. Je vous remercie.

**J. Dierckxsens**



# Rapport du Secrétaire Général

Cette assemblée est la 19<sup>ème</sup> A.G. de notre Union francophone.

## Les membres

Le bilan de cette année est positif quant au nombre de membres affiliés dans vos clubs, avec un total de :

9474 membres en 1996

9346 membres en 1995

9162 membres en 1994

9937 membres en 1993

La tendance de la hausse est bien répartie après la perte imputable au certificat qui a détourné quelques membres.

Nous sommes la seconde fédération sportive en Wallonie.

	1996	1995	1994	1993
Brabant	902	908	917	1091
Liège	2468	2347	2105	2464
Namur	1013	933	915	876
Luxembourg	1188	1117	1152	1170
Hainaut	3903	4041	4073	4336

Liège et Luxembourg sont à un niveau record jamais atteint dans toute l'histoire.

Namur gagne 80 membres sur 1995 et repasse le cap des 1000.

Le Hainaut perd 138 membres, le Brabant est la province qui a maintenant le moins de membres, et perd 6 membres...

En ce qui concerne la répartition par catégorie, le nombre de cadets est un record absolu; il a doublé en 6 ans; c'est une conséquence de la politique des "poussins".

Les diagrammes vont paraître dans Tirs.

7202 tireurs sont déjà affiliés en 1997.

Rappelons que notre fédération avait été reconnue par le ministère des Sports pour une durée de 6 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

## Fonctionnement

Pas de problème dans le fonctionnement du certificat médical et des licences.

La licence est reconnue.

D'abord elle est unifiée depuis 1996 pour les 3 ailes donc absolument identique si ce n'est la langue F/N/G. Cette action a été prise et décidée au National en juin 1995.

La licence est reconnue comme l'est le permis de chasse, il y a là de parfaites similitudes.

Les réunions trimestrielles avec les comités provinciaux permettent au Conseil de s'informer des problèmes.

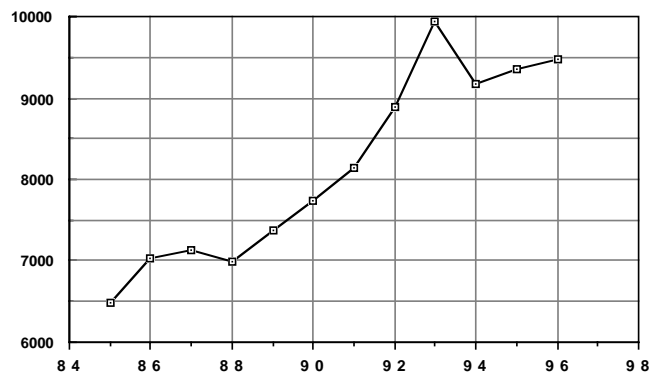
Nous avons abordé avec les comités provinciaux de nombreux problèmes dont une demande d'affiliation à l'URSTB-f du Tir Pratique. L'avis des provinces a été tout à fait négatif.

De toute façon, les 2 réunions avec le Tir Pratique n'avaient abouti à rien de concret; nous devons obtenir des renseignements qui n'ont pas été fournis. Plusieurs membres du Conseil -des bénévoles- ne sont pas du tout intéressés de créer et gérer en plus une autre association.

## Les tireurs et le tir de loisirs

La base de l'action est le Congrès du 13 novembre 1994 qui

## Total de l'URSTB-f

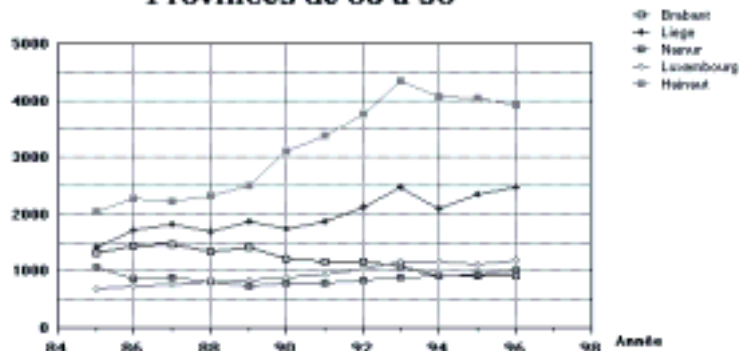


s'était prononcé en faveur du tir de loisirs, l'amélioration de la revue Tirs etc...

En conséquence :

- la revue Tirs a été améliorée et des actions en faveur du tir de

## Provinces de 85 à 96



loisirs ont été entreprises.

- des consultations pour le fusil d'ordonnance ont eu lieu,
- le conseil avait déjà décidé en 1995 de fournir gratuitement des prix et coupes aux clubs lors des compétitions de loisirs, cela a été fait à de nombreuses reprises.
- les disciplines de loisirs sont listées et défendues.

## Les initiateurs

La commission pédagogique URSTB/Adeps n'a pas été réunie formellement en 1996; mais un congrès des Examineurs afin de coordonner le niveau francophone a eu lieu le 18 août.

Pour rappel, la commission pédagogique est composée de Mrs Verbruggen, Marchal, Lheureux, Etienne et est présidée par le Secrétaire Général.

Nous avons fait appel à Messieurs Bouvy, Sadoine, Kindermans, Fauche, Pirard, sans oublier les contacts avec Mr Gaston Dangmann de l'Adeps.

25 initiateurs de tir avaient réussi en 1994.

Les cours n'ont pas été organisés en 1996 par manque de candidats.

Les cours auront lieu en 1997 et un nombre suffisant de candidats s'est inscrit. Il y a pour le moment 33 inscrits.

## L'épreuve de tir

### L'aspect "légal"

Le manuel du cours a été écrit en décembre 1995 par mes soins dans les 2 langues et imprimé à 2.000 exemplaires.

En 1996, nous avons organisé l'épreuve de tir pour les

nouveaux.

Nous sommes devenus les seuls avec messieurs les chefs de corps de police à en avoir le droit légal; l'aile francophone n'avait rien fait pour ce redoutable honneur.

Je remercie tous les clubs qui ont accepté de prêter leurs installations ainsi que les initiateurs qui ont accepté de travailler comme Examineur afin que je puisse poser les bases du calendrier annuel 1996 des Epreuves.

Le Conseil a désigné ensuite B. Lheureux pour cette responsabilité. Nous en reparlerons.

Nous avons tenu Mrs les policiers au courant de nos travaux soit par lettre soit en leur faisant parvenir la revue Tirs lorsque par exemple notre organisation ou notre agenda s'y trouvait.

Cette sérieuse organisation nous a valu des contacts amicaux avec l'ensemble des polices de la région francophone.

#### Les problèmes

Le choix des Examineurs s'est fait sur le critère de compétence, une partie des initiateurs et moniteurs URSTB-f formés par l'Adeps ont accepté de se plier aux règles "nationales" édictées (et parues dans Tirs).

Il fallait et en même temps:

- un stand
- un examinateur compétent acceptant de travailler de façon bénévole (sauf remboursement du transport)
- des armes des 5 types définis
- être désigné par la commission pédagogique de l'URSTB-f.

L'URSTB-f acceptait de faire passer l'épreuve aux personnes non membres (décision de la commission pédagogique et congrès des examinateurs du 18 août 1996).

La loi prévoyait à l'origine que l'Epreuve était gratuite.

La Loi a changé mais l'épreuve est toujours gratuite à l'URSTB-f, pour l'instant.

#### L'aspect financier de l'Epreuve

Le coût de l'épreuve est repris dans le bilan, il correspond seulement aux frais de transport des examinateurs. Il est de 24,500 frs.

#### Les armuriers et l'UNACCT

L'UNACCT est une association d'armuriers, chasseurs, collectionneurs, tireurs.

Notre National en est membre.

Cette association a critiqué dans une revue sur la chasse la rigueur des fédérations au sujet de l'Epreuve et semble surtout ne pas accepter le fait que ses membres les armuriers n'étaient pas - ou plus- reconnus pour organiser l'épreuve.

Des critiques sont donc parues ...

Le Conseil a rencontré ensuite 2 représentants de l'UNACT.

Notre message est que notre Conseil n'est jamais intervenu pour "inventer" cette épreuve de tir.

Elle nous est tombée dessus. Nous avons immédiatement pris en charge l'organisation de l'Epreuve de la façon la plus professionnelle qui soit.

Je dis que personne ne peut mieux que nous organiser cette épreuve car nous avons les personnes compétentes (le plus facile) les stands, les armes... et nous sommes reconnus.

Je dis et répète que comme pour l'Etat fédéral, la législation des armes est du domaine de notre organisation nationale.

Notre URSTB nationale doit donc, comme les Statuts le prévoient d'ailleurs, créer cette commission juridique inexistante aujourd'hui ce qui permet à des personnes de se targuer de nous représenter... sans même jamais nous demander notre avis.

C'est à cette commission Nationale de défendre s'il le fallait le droit des tireurs sportifs et à personne d'autre !

Nous ne supportons plus d'être tenus à l'écart, minoritaires alors que nous représentons 10,000 tireurs francophones et 21.000 tireurs sportifs en Belgique.

Lorsque nos membres ont des problèmes pour obtenir une arme, c'est avec notre argent que nous payons notre avocat...

Et cela arrive extrêmement rarement.

Dans le même cadre, comment ne pas regretter de ne pas être informé -si ce n'est 3 mois plus tard- lorsque le Ministre de la Justice envoie une lettre aux gouverneurs provinciaux, lettre demandant rapport sur l'usage réel des armes et les motifs invoqués à la détention et qui ne seraient plus actuels....

**Les Contributions :** nous avons subi un contrôle sans problème **L'OPEN Championnat de Belgique 1997** sera organisé par l'aile francophone cette année, les volontaires sont invités à se faire connaître.

**Les tireurs anglais** (la lettre récente du Président)

Les clubs qui ont un coffre fort et qui souhaitent recevoir des tireurs anglais doivent le faire savoir par exemple au secrétariat.

**Le calendrier des Epreuves 1997** est disponible chez Bernard Lheureux.

**Le Soir** a fait paraître ce samedi un article excellent sur notre sport.

**Avis de recherche**

Après explication, l'Assemblée marque son accord pour la parution dans Tirs d'un avis de recherche concernant le meurtrier de la fille d'un de nos membres.

Je vous remercie de votre attention.

G Etienne

# H'ARING

Fabricant d'Installations  
de Tir Sportif

Trade & Type Sprl. - Rue Saint Jean,41 - 4840 Welkenraedt - Tel. 087/89.03.50 - Fax. 087/88.38.85



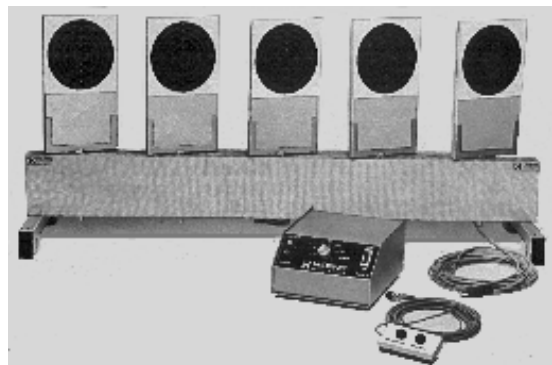
## Avis aux Clubs en possession d'une installation PA 10 ou TS 5

Le règlement UIT a changé les temps de la discipline VO à air de 10 à 12 secondes.

Nous pouvons adapter votre installation !

N'hésitez pas à prendre contact.

T. Reip



# Direction Technique

Au cours de l'année écoulée, les entraînements ont été nombreux et décentralisés dans toutes les disciplines.

L'usage du Scatt s'est largement diffusé et les tireurs commencent à se familiariser à un entraînement qui intègre une analyse scientifique des différents paramètres qui constituent le tir.

Une évaluation des résultats de ces entraînements nous a conduits à quelques changements pour l'année 1997; cette décision a été prise après consultation des tireurs et des entraîneurs.

Les matchs internationaux ont permis à plus de 120 tireurs de participer à des compétitions internationales de tout niveau, et

ont mobilisé un budget de 2.000.000 frs.

Comme j'ai déjà dû l'expliquer en d'autres circonstances, c'est grâce au bénévolat des administrateurs que des sommes aussi importantes peuvent être consacrées aux matchs internationaux et aux entraînements.

Je terminerai mon rapport par une note plus triste: en cette année olympique Claudy Mahaut a battu trois records de Belgique et malgré cela il n'a pas pu bénéficier d'une sélection olympique qui dans le passé a échoué à d'autres ...

C. Verbruggen

## Organisation & Arbitrage

Le présent rapport reprend les points essentiels des différents événements sportifs dirigés par la Commission. Ces derniers sont évidemment encore dans l'esprit des dirigeants de club ainsi que des participants actifs pour la saison écoulée.

Dans le domaine pur des organisations, nous pouvons considérer que certaines difficultés comme pour les années précédentes, se sont présentées et nous avons dû composer grâce à l'accueil des clubs.

Pour rappel, ces derniers, cités ci-après, ont droit à nos remerciements pour la quasi réussite des différentes rencontres tant Régionales que Nationales :

Amicale du Brabant - C.T.Arlon - CT.Amay Thiers - A.O.C.Florennes - C.T.Famenne - C.T.Habay - S.T.P.L.Liège - C.T.Namurois - C.T.Radar

### ORGANISATION U.R.S.T.B.F.

- Championnats Régionaux à balles, à air comprimé et aux armes anciennes (armes de poing & d'épaule)
- Championnat Régional à air comprimé pour Poussins & Benjamins.
- Grand Prix de la Ville de Liège - V.O.
- Grand Prix Guy Knaepen
- Tournoi Pistolet Libre et Standard
- Sélections Nationales à balles, à air comprimé et aux armes anciennes.

### ORGANISATION K.V.B.S.V.Na.

- 22e Fémina & Jeunes.
- Challenge du Président G. LANG (disc. 9 & 16)
- Les Championnats Nationaux à balles, aux armes anciennes y compris l'OPEN BELGIAN à air comprimé.
- Trophée National des Clubs 10M.
- Sélections Nationales à balles à air comprimé et aux armes anciennes.
- Belgique - France (Zwevegem).

Toutes ces rencontres avec mention spéciale pour nos arbitres U.I.T., nationaux et régionaux qui ont collaboré avec nos collègues néerlandophones.

RENCONTRE ANNUELLE : ILE DE FRANCE/WALLONIE à Paris.

CALENDRIER PREVISIONNEL 1997 :

2e Version qui j'espère ne subira pas de modification.

Mention spéciale :

Championnat de Belgique à air/Open : actuellement à l'étude pour les questions d'organisation et financière.

### ORGANISATION & ARBITRAGE

#### FORMATION DES ARBITRES & REGLEMENTS :

Un cours d'arbitrage est prêt. Malheureusement, vu les nouvelles Règles et les nouveaux règlements U.I.T. parus au 1er janvier 1997, ce cours doit être revu et corrigé.

Il en est de même pour le fascicule «REGLEMENTS».

Dans le plus bref délai possible, vous serez avertis des modifications et ajouts.

#### GRILLE DE POINTS QUALIFICATIFS DE BASE :

Une grille est actuellement proposée à la Direction Technique Nationale pour approbation.

#### RAPPEL AUX DIRIGEANTS DE CLUB :

Pour accéder au pas de tir, tous les poussins et benjamins doivent obligatoirement être licenciés (cette licence est fournie gratuitement par la Fédération).

#### RAPPEL AUX PROVINCES :

Les résultats complets des championnats doivent m'être transmis pour les dates extrêmes ci-après, reprenant les noms, prénoms, date de naissance et adresses :

Disciplines à BALLEES	06 MAI 1997
Disciplines à AIR & 08	06 OCTOBRE 1997

Je vous remercie de votre bonne attention.

H. Baetens

Pour information : les statistiques 1996 :

#### CHAMPIONNATS REGIONAUX

- Tireurs convoqués	834	
- Tireurs présents	629	(75%)
- Tireurs excusés	173	(21%)
- Tireurs non excusés	32	(4%)

Catégorie Poussins et Benjamins :

- Tireurs convoqués	24	
- Tireurs présents	18	(73%)
- Tireurs excusés	6	(23%)

#### CHAMPIONNATS NATIONAUX (complet)

- Tireurs convoqués	1082	
- Tireurs présents	944	(87%)
- Tireurs excusés	130	(12%)
- Tireurs non excusés	8	(1%)

#### CHAMPIONNATS NATIONAUX (Tireurs Francophones) :

- Tireurs convoqués	508	
- Tireurs présents	421	(83%)
- Tireurs excusés	83	(16%)
- Tireurs non excusés	4	(1%)

**H. Baetens**

## Moyens de Diffusion

Pour l'année 1996, le tirage de la revue Tirs a été effectué avec 5 exemplaires de 32 pages et 1 exemplaire de 24 pages avec un total de 56.900 revues. Nous avons également 40 à 50 abonnés aussi bien à l'étranger qu'en Belgique.

Notre mission est d'informer au maximum nos membres dans les domaines de la législation, de l'Epreuve de tir, de la vie dans nos clubs, des matchs tant internationaux que régionaux ou provinciaux.

N'oubliez pas de nous envoyer votre changement d'adresse ainsi que les changements au sein des comités de club afin de ne

pas envoyer du courrier à une personne qui n'est plus intéressée et qui ne fera pas suivre ce courrier.

Nous remercions également nos annonceurs pour la confiance qu'ils nous accordent et espérons vous satisfaire au mieux.

Pour 1997, nous espérons vous proposer des articles concernant les armes, le rechargement ou autres. Malheureusement nous n'avons pas toujours suffisamment de place pour y inclure les résultats des concours de clubs.

**A. Denis**

## Sports, Loisirs et Jeunes

Début août, s'est déroulé à Zvevegem, le «Fémina et Jeunes» compétition de niveau national.

Il faut une nouvelle fois regretter le peu d'informations fournies par l'aile néerlandophone.

La confirmation du déroulement de la compétition n'est parvenue que début juillet.

Les clubs auront pu constater qu'elle était succincte et il aura fallu solliciter par téléphone quelques détails complémentaires quant à l'organisation du concours. Cela justifie la participation restreinte des tireurs, celle-ci était encore plus manifeste du côté néerlandophone. En tout, on a enregistré un total de 55 tirs. Les poussins et les benjamins n'étaient toujours pas admis par l'aile néerlandophone, ce qui serait probablement une deuxième raison du faible taux de participation.

Pour la troisième année, l'A.O.C a vu se dérouler le championnat de l'Aile des poussins et des benjamins. Pour des raisons de santé, c'est Monsieur Jean Van Grieken qui a pris en charge l'organisation de l'épreuve qui s'est déroulée sans problème.

La participation a été approximativement la même que les années précédentes.

Nous profitons de l'occasion pour lui adresser nos plus vifs remerciements ainsi qu'à l'A.O.C dont l'accueil n'est plus à rappeler.

Le matériel a été mis à la disposition de différents clubs : le C.T.N; l'A.O.C; le C.T.R.S.S; le C.T du Vieux moulin, et de l'A.D.E.PS pour plusieurs stages notamment à Arlon et Bruxelles.

**L. Marchal**

## Sport Féminin

Année pauvre pour le 60 bc carabine, aucune Dame n'est qualifiée donc peu de participation internationale mis à part le 6 Nations (Thun), Belgique-France, Belgique-Bavière et les Internationaux pour Vétérans et le match Ile de France/Wallonie. Pour les entraînements le début d'année fut marqué par une reprise assez bien suivie, quelques absences mais l'ambiance semblait être retrouvée.

Malheureusement par manque de temps et quand même ma

participation à quelques matches internationaux, il y eut une cassure et il ne fut plus possible de reprendre les entraînements collectifs, ce qui ne plut, bien sûr, pas à toutes.

Les prévisions pour 1997 n'augurant rien de bien positif pour un collectif, il sera à revoir le mode d'entraînement, quand, comment et avec qui, je suis toujours à la disposition des bonnes volontés.

**O. Meuter**



# Sportif pratiquant

Afin d'éviter tout déplacement inutile, la réunion annuelle de la commission du sportif pratiquant se déroule traditionnellement le jour de l'Assemblée Générale de l'URSTB-f à Gembloux.

## Organigramme de la commission

Président et membre du Conseil d'Administration de l'URSTB-f:  
Bernard LHEUREUX. Tf/Fax: 064/26.07.87

Directeur Technique Consultant et membre du Conseil d'Administration de l'URSTBf:  
Claude VERBRUGGEN

Représentant de la Province de Luxembourg: Luc PORTION  
Tf: 063/22.31.77

Représentant de la Province du Brabant : Jacques BOUILLON  
Tf: 02/245.05.83

Représentant de la Province de Hainaut : Léon FOSTIER

Représentant de la Province de Liège: Sera communiqué après l'assemblée Générale Provinciale en Février 97.

Représentante Dames:  
Flore ABBELOOS: Tf: 086/21.36.23

Représentant en armes anciennes:  
Jean-Claude WILLEMS Tf: 068/33.52.17

## Quant à la fonction de cette commission

- Défendre les intérêts des sportifs de quelque niveau que ce soit devant le Conseil d'Administration de l'URSTBf.
- D'une manière beaucoup plus générale, défendre les intérêts des tireurs de la communauté francophone que nous sommes tous, tireurs sportifs et de loisir.
- Collaborer étroitement avec la Direction Technique francophone. Le Sportif Pratiquant est le relais idéal ainsi que le canal d'information entre les clubs, les tireurs et le Conseil d'Administration de l'URSTBf, dans les deux sens de la pyramide.
- Tenter d'apporter une réponse la plus rapide possible aux multiples demandes des tireurs et des clubs.

Pour ce faire, les clubs ou tireurs doivent exposer leurs problèmes à leur responsable de Province qui me les transmettront et rapport en sera fait devant le Conseil d'Administration.

## Quelques réflexions qui ont été soumises au Conseil d'Administration.

### Question du sportif pratiquant

- Manque de coordination et de souplesse dans les convocations aux championnats de l'aile:

Pourquoi ne pas grouper les tireurs provenant d'une même région voire d'un même club afin d'éviter des frais de déplacement des tireurs. L'organisation & arbitrage nous signale qu'il doit grouper les meilleurs tireurs ensemble dans le but qu'ils soient présents en cas de barrage.

Ce qui amène plusieurs autres réflexions:- Est-ce le but de l'URSTBf de favoriser une Elite composée d'un noyau de 4 ou 5 tireurs plutôt que d'aider le tireur moyen en lui évitant des frais inutiles. - L'URSTBf vit cependant grâce aux cotisations de ces tireurs moyens. - L'URSTBf favorise-t-elle l'élitisme?

### Réponse de l'Organisation et Arbitrage

Les championnats sont toujours convoqués par planning - Catégorie & points - et non par club. Toutefois, quand on nous le demande après convocation, nous essayons d'arranger dans la mesure du possible suivant les défections.

Croyez bien que nous ne cherchons nullement à avantager tel ou tel tireur et que nous sommes conscients qu'ils sont tous des amateurs donc frais à leur charge.

### Questions du sportif pratiquant

- Pourquoi une nouvelle grille de points de qualification a-t-elle été appliquée en 96 sans que le tireur ne soit préalablement averti par le journal officiel qu'est la revue TIRS? L'application de toute nouveauté DOIT paraître dans cette revue AVANT son exécution. Notre revue doit être considérée au même titre que le Moniteur belge du Tir. Ce qui précède devrait également paraître dans la prochaine revue TIRS après son acceptation en Conseil d'Administration faisant ainsi savoir à tous les tireurs que les choses ont été mises au point.

- Pourquoi une nouvelle grille de points revue à la hausse pour les diverses qualifications? L'URSTBf voudrait-elle un championnat de l'aile avec seulement quelques tireurs, élites ? A quoi servent donc les cotisations des autres tireurs?

Si l'URSTBf ne désire avoir que quelques tireurs aux championnats francophones et encore moins aux nationaux, à quoi sert encore la commission d'Organisation et Arbitrage ? Elle n'a plus aucune raison d'exister.

- Pourquoi limiter le nombre de participants à un championnat francophone ou national en appliquant une grille de points très restrictive alors que l'organisation et Arbitrage repêche des tireurs qui n'ont pas réalisé le point ?

### Réponse de l'Organisation et Arbitrage

Les Commissions Organisation et Arbitrage ( francophone et néerlandophone ) vont établir une grille donnant le point minimum d'accès aux régionaux et nationaux : ceux-ci prendront en considération les capacités des stands.

Cette grille servira uniquement pour les championnats.

L'organisation et arbitrage repêche des tireurs qui n'ont pas réalisé le point ? Nous prenons les résultats qui nous sont transmis par les provinces et s'il reste quelques places disponibles, nous descendons point par point pour parfaire les stands (ce qui n'est pas énorme, cela se limite à 3 ou 4 tireurs.)

L'organisation et arbitrage tient à signaler que cette année, des tireurs ont été repris à son insu; en effet, les points nous transmis ne correspondent pas à ceux qui ont paru dans le journal TIRS, quelques jours après il y a eu réclamation, mais nous avons arrangé cette situation. Nous n'avons fait aucune remarque à la province incriminée.

Ce n'est pas notre faute si, dans ce cas, des tireurs ont été repris erronément. D'un autre point de vue, certaines disciplines ayant subi une forte régression et pour permettre à celles-ci de reprendre le courant, avec la demande du Directeur Technique Régional, nous avons repris tous les tireurs VO, carabine dames 50 m et pistolet sport 25 M Dames.

Pour les jeunes, suivant une décision nationale, les points qualificatifs ne sont pas repris en compte; ils sont tous convoqués dès qu'ils ont fait les provinciaux.

B. Lheureux

# ORGANISATION DE L'ÉPREUVE THÉORIQUE

## A LAQUELLE LES CANDIDATS DETENTEURS D'ARMES SONT SOUMIS EN APPLICATION DE L'ART. 9BIS DE L'A.R. DU 20 SEPTEMBRE 1991

L'autorité compétente pour la délivrance d'une autorisation modèle 4 doit faire subir une épreuve théorique relative à sa connaissance de la législation sur les armes au candidat-détenteur d'une arme. Cette épreuve doit avoir lieu après que l'enquête normale sur la personnalité du demandeur se soit avérée favorable et avant de lui délivrer une autorisation provisoire ou définitive pour la détention d'une arme de défense ou de guerre.

En fonction du type d'arme pour laquelle l'intéressé a introduit une demande il faut poser un nombre de questions pertinentes reprises dans la liste jointe. Il va de soi qu'il y a des questions qui peuvent, et doivent même être posées à tous les candidats (par exemple celles concernant les droits et obligations liés à une autorisation et des questions qui ne sont pertinentes que dans des cas spécifiques, par exemple les questions sur les dépôts ne doivent pas être posées à celui qui ne désire acheter que sa première arme, et les questions sur les déplacements à l'étranger ne doivent pas être posées à celui qui n'a aucune intention de le faire). La question sur la défense légitime est de nature suggestive et vise en premier lieu celui qui désire une arme comme moyen de défense.

Outre les questions, nous reprenons également les éléments essentiels qui doivent se retrouver dans la réponse. Puisque tout le monde ne s'exprime pas aussi aisément par écrit il convient de demander à l'intéressé s'il désire subir une épreuve écrite. S'il désire le faire oralement, les questions posées et les éléments des réponses données doivent être actés.

**Aux candidats qui réussissent l'épreuve théorique et à qui il faut délivrer une autorisation provisoire, ou qui désirent passer tout de suite l'épreuve pratique il faut délivrer une attestation conforme au modèle joint, dont on garde une copie dans le dossier.**

Cet avis complète ce qui est écrit en la matière dans la circulaire coordonnée 3630/1/8 du 30 octobre 1995, édition du 29 février 1996.

### QUESTIONS

### REPONSES

- |  |   |
|--|---|
| 1.1. Comment peut-on acheter une arme de défense / guerre ?  | avec une autorisation définitive modèle 4 à remettre à l'armurier au particulier-vendeur  |
| 1.2. Comment cela peut-il se faire à l'étranger (état membre de l'Union européenne) ?  | avec le formulaire bleu remplaçant le modèle 4 à l'étranger et avec l'autorisation nécessaire du pays même déclaration à la police ci-après |
| 1.3. Quel âge faut-il avoir pour pouvoir acheter une arme de défense / guerre ?  | 18 ans, uniquement utilisation avec autorisation provisoire à partir de 16 ans  |
| 1.4. A qui peut-on éventuellement revendre une arme de défense / guerre ?  | au titulaire d'un modèle 4 ou à une personne agréée   |
| 2.1. Les munitions sont-elles en vente libre ?<br><i>ou</i> : Comment acheter des munitions pour des armes de défense/guerre ? | les munitions pour des armes de défense/guerre sont uniquement disponibles avec un modèle 4 qui n'exclut pas cette possibilité.             |
| 2.2. Peut-on revendre des munitions ?  | uniquement au titulaire d'un modèle 4 qui l'autorise et seulement de manière occasionnelle.   |
| 3.1. Comment faut-il transporter une arme de défense au stand de tir / terrain de chasse?                                      | non chargée, hors de portée et dûment emballée dans un coffret séparé et verrouillé, ou munie d'un dispositif empêchant le tir.             |
| 3.2. Sous quelles conditions peut-on porter une arme de défense sans permis particulier ?                                      | à l'intérieur de la maison et sur le pas de tir d'un stand de tir, ainsi que pendant un transport visé au 3.1.                              |
| 3.3. Quand faut-il un permis de port et qui est compétent pour sa délivrance ?   | pour le port public d'une arme de défense, pour le tir de parcours, la chasse, compétence du gouverneur.                                    |
| 3.4. Sous quelles condition peut-on porter une arme de guerre?   | motif légitime, donc plutôt rare.   |

- 3.5. Peut-on porter une arme dans la buvette d'un stand de tir ? non, uniquement sur le pas de tir
- 3.6. Peut-on porter une arme dans son domicile ou sa résidence et dans son jardin ? uniquement à l'intérieur de la maison, invisible de la voie publique, pas dans le jardin.
- 3.7. Sous quelles conditions peut-on emmener une arme soumise à autorisation dans un autre état de l'Union européenne ? pour la chasse et le tir sportif : après avoir obtenu une carte européenne d'armes à feu sur laquelle les visas étrangers éventuellement nécessaires sont apposés.
4. 1. Où peut-on tirer avec une arme ? chasse, stand de tir, défense légitime
- 4.2. Sous quelles conditions peut-on pratiquer le tir de parcours ? après avoir obtenu un permis de port
- 4.3. Une arme soumise à autorisation peut-elle, en dehors du stand de tir, être prêtée à un tiers ? jamais
- 4.4. Une arme de défense peut-elle, dans un stand de tir, être prêtée à un tiers ? uniquement aux personnes titulaires d'une autorisation modèle 4 définitive pour une arme de type comparable ou d'une autorisation provisoire; également à l'épouse/époux et aux enfants majeurs habitant sous le même toit.
- 4.5. Une arme peut-elle être équipée d'un silencieux ? jamais, elle devient ainsi une arme prohibée
- 4.6. Dans quelles circonstances peut-on parler de défense légitime ? uniquement lorsqu'il y en a une nécessité immédiate pour la défense de personnes et lorsque la violence est en proportion avec l'attaque: en cas d'effraction nocturne une menace de violence réelle suffit, en cas de vol simple, il faut une violence effective.
5. 1. Que faut-il faire en cas de changement de domicile ? avertir la police du nouveau domicile dans les 15 jours, ainsi que le gouverneur s'il y a des armes de guerre, même en cas de déménagement dans la même commune / province.
- 5.2. Que faut-il faire en cas de perte, vol ou destruction de l'arme? en faire la déclaration auprès de la police du lieu de résidence dès que possible, et si celle-ci n'est pas le domicile, avertir également cette police et y rendre l'autorisation
- 5.3. Que faut-il faire en cas de perte, vol ou destruction de l'autorisation ? avertir l'autorité délivrante dès que possible et demander un duplicata.
- 5.4. Que faut-il faire lors de l'héritage ou de la découverte d'une arme ? se présenter immédiatement avec l'arme chez la police, et demander une autorisation si elle est souhaitée
- 5.5. Quand l'autorité peut-elle suspendre, retirer ou limiter une autorisation ? infraction à la législation sur les armes, danger pour l'ordre public
- 5.6. Combien d'armes de défense et de guerre peut-on détenir sans avoir besoin d'une autorisation de dépôt ? jusqu'à 5 armes de défense du même calibre, jusqu'à 5 armes de guerre, ou jusqu'à 10 armes de défense et de guerre
6. 1. Peut-on entretenir et réparer ses propres armes ? oui, mais pas de réparation de pièces soumises à l'épreuve légale
- 6.2. Peut-on entretenir et réparer des armes appartenant à des tiers ? de manière occasionnelle et en leur présence, cette activité étant en principe réservée aux personnes agréées et pas de réparation de pièces soumises à l'épreuve légale.
- 6.3. Que faut-il faire lorsqu'une pièce importante de l'arme, comme le canon, doit être remplacée ? demander une autorisation modèle 4 distincte avant de l'acheter, ou rendre la pièce défectueuse à une personne agréée pour sa destruction lors de l'acquisition de la pièce de rechange.
- 6.4. Quelle est la différence entre un pistolet et un revolver? chargeur - barillet

- 6.5. Quelle est la différence entre un canon lisse et un canon rayé ? les rayures qui ont un effet stabilisant sur la balle
- 6.6. De quoi est composée une cartouche ? amorce, poudre, douille, balle ou chevrotines
- 6.7. Citez trois pièces ou accessoires pour lesquelles il faut une autorisation distincte s'ils sont achetés supplémentaires à l'arme? canon, barillet, carcasse, culasse, glissière, organes de fermeture et de verrouillage, bascule, certaines crosses pièces transformant le mode de tir ou permettant de tirer d'autres munitions.
- 6.8. Peut-on monter une lunette sur une arme? Et une lunette de visée nocturne ? oui  
non, bien qu'en vente libre, une lunette de visée nocturne ne peut être montée sur une arme - sinon elle devient une arme prohibée et explicitement interdite pour la chasse.

Ministère de la Justice - Administration de la Législation pénale et des Droits de l'Homme

1000 Bruxelles. le 04 -11- 1996

Monsieur le Gouverneur de la Province .....

N.Réf.: 6/363011/13

## Circulaire relative au contrôle de la détention légale d'armes

Monsieur le Gouverneur,

Suite à des événements récents en Belgique et à l'étranger où des particuliers ont été impliqués dans de graves incidents avec des armes à feu, qui ont occasionné des morts et des blessés, j'estime qu'il est nécessaire de demander à vous-mêmes et aux services de police un meilleur contrôle de la détention légale d'armes.

Conformément aux articles 2 §2; 6 §1<sup>er</sup>, dernier alinéa; 7, 4<sup>ème</sup> alinéa; 11 §2 et 16<sup>ème</sup> alinéa de la Loi sur les armes du 3 janvier 1933, vous pouvez limiter, suspendre ou retirer les agréments et autorisations délivrés en vertu de cette loi, notamment si l'ordre public peut être atteint lors de la poursuite des activités qui en font l'objet.

De la pratique, il apparaît que cette possibilité n'est utilisée que très exceptionnellement. Le Conseil d'Etat exige en effet qu'une éventuelle mesure de ce type soit motivée par des raisons suffisamment graves et concrètes. Cela ne signifie cependant pas qu'une condamnation pénale serait nécessaire pour pouvoir envisager une telle mesure.

J'insiste sur la nécessité d'un suivi plus approfondi et systématique des dossiers de tous les titulaires d'agréments et d'autorisations en matière d'armes. A cette fin, les services de police sont tenus de vous communiquer dès que possible tous les faits importants dans le chef des personnes concernées.

Il faut notamment une action plus sévère à l'égard de personnes impliquées comme auteur ou complice dans une enquête pénale relative à un délit volontaire.

Il faut examiner systématiquement si leur autorisation ne doit pas au moins être suspendue dans l'intérêt de l'ordre public.

Il convient aussi d'examiner si la motivation qui a donné

lieu à la délivrance d'une autorisation individuelle est toujours d'actualité dans le chef des détenteurs d'armes.

**Celui qui, il y a quelques années, a obtenu une autorisation, par exemple pour la chasse ou le tir sportif, et qui n'exerce plus cette activité depuis un an, n'a plus de motif fondé pour détenir encore une arme à feu, sauf si, entretemps, il peut démontrer un nouveau motif acceptable.**

La personne ayant acquis une autorisation pour des raisons professionnelles, mais qui n'exerce plus cette profession, constitue un autre exemple. Le droit d'acheter encore des munitions pour cette arme doit être retiré à celui qui ne désire la conserver que comme souvenir ou décoration, et cela en limitant l'autorisation concernée.

Si certaines personnes continuent à détenir une arme à feu, cela peut constituer un risque trop important pour la sécurité publique, par exemple si l'intéressé ne paraît plus savoir se maîtriser, ou s'il ne sait pas protéger de manière prudente l'arme contre le vol.

Enfin, il est nécessaire de suspendre ou de retirer les autorisations pour les armes ayant été saisies, et d'en informer le Registre Central des Armes.

Les agréments des armuriers et collectionneurs chez qui il est constaté qu'ils n'observent pas scrupuleusement leurs devoirs doivent également, dans l'intérêt de l'ordre public; au moins être suspendus. Les irrégularités répétées de moindre importance doivent également être sanctionnées.

Puis-je vous demander de communiquer dans les plus brefs délais ces directives aux chefs des corps de police communale de votre province.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Stefaan DE CLERCK





# Agenda des Epreuves

Mars	Région	1ère semaine	2ème semaine	3ème semaine	4ème semaine	5ème semaine
	1-Belœil/Tourmai	8/8-Vauxban - ATH				29/3-FLORENNES
	2-Mons/Centre	2/3-MARCINELLE	22/3-MAURAGE			
	3-Charleroi	9/8-ORP JAUCHE	10/3-CTM WAVRE	17/8-ORP JAUCHE	24/3-CTM WAVRE	
	4-Bruxelles	8/3-CT WAVRE	14/3-UFAC UCCLE	20/3-CT WAVRE	28/3-UFAC UCCLE	
	5-Liège		8/3-AMAY			
	6-Stavelot/Comblain			15/3-COMBLAIN		
	7-Wellenraedt/Eupen		12/3-TSVERVIERS			
	8-Arlon/Bastogne	1/3-SCARLON				
<b>Avril</b>	1-Belœil/Tourmai		13/4-BELOEIL			
	2-Mons/Centre				26/4-SRTMORLANWELZ	
	3-Charleroi	9/4-MARCINELLE			25/4-FLORENNES	27/4-LANDELIES
	4-Bruxelles		7/4-ORP JAUCHE	17/4-CT WAVRE	21/4-ORP JAUCHE	
	5-Liège		11/4-UFAC UCCLE	25/4-UFAC UCCLE	25/4-UFAC UCCLE	28/4-CTM WAVRE
	6-Stavelot/Comblain		12/4-GEER			
	7-Wellenraedt/Eupen			18/4-SPRIMONT		
	8-Arlon/Bastogne			20/4-WELKENRAEDT		
				SCARLON		
<b>Mai</b>	1-Belœil/Tourmai	2/5-CTMOLUSCRON			24/5-OBIGIES	
	2-Mons/Centre					
	3-Charleroi	4/5-MARCINELLE		17/5-CARNIÈRES	26/5-LANDELIES	31/5-FLORENNES
	4-Bruxelles	5/5-ORP JAUCHE	8/5-UFAC UCCLE	12/5-CTM WAVRE	23/5-UFAC UCCLE	28/5-CTM WAVRE
	5-Liège		10/5-AMAY	15/5-CT WAVRE		
	6-Stavelot/Comblain			17/5-COMBLAIN		
	7-Wellenraedt/Eupen			18/5-UFAC VERVIERS		
	8-Arlon/Bastogne	3/5-HERNSCH				31/5-CTARLON
<b>Juin</b>	1-Belœil/Tourmai				28/6-ATH Shooting Club	
	2-Mons/Centre		14/6-MAURAGE			
	3-Charleroi	1/6-MARCINELLE			28/6-FLORENNES	
	4-Bruxelles	5/6-CT WAVRE	8/6-CTM WAVRE	16/6-ORP JAUCHE	29/6-LANDELIES	
	5-Liège	2/6-ORP JAUCHE	13/6-UFAC UCCLE	19/6-CT WAVRE	23/6-CTM WAVRE	
	6-Stavelot/Comblain		14/6-CT TILLEUR	21/6-SPRIMONT	27/6-UFAC UCCLE	
	7-Wellenraedt/Eupen		11/6-TS VERVIERS			
	8-Arlon/Bastogne		SCARLON			
<b>Juillet</b>	1-Belœil/Tourmai				27/7-BELOEIL	
	2-Mons/Centre	5/7-MAURAGE				
	3-Charleroi	6/7-MARCINELLE			25/7-FLORENNES	27/7-LANDELIES
	4-Bruxelles	3/7-CT WAVRE	11/7-UFAC UCCLE	14/7-CTM WAVRE	25/7-UFAC UCCLE	28/7-CTM WAVRE
	5-Liège			CT HUY		
	6-Stavelot/Comblain			18/7-COMBLAIN		
	7-Wellenraedt/Eupen			TS VERVIERS		
	8-Arlon/Bastogne	8/7-CT BASTOGNE				



## Pistolen und Revolverclub Eupen

organise son concours pistolet et revolver aux dates et heures suivantes :

jeudi **1er mai** de 10h à 21h  
 vendredi **2 mai** de 17h à 21h  
 samedi **3 mai** de 14h à 21h  
 dimanche **4 mai** de 10h à 16h

Disciplines 13 et 16, cinq balles d'essai et 30 balles de précision.

Le stand se situe dans le sous-sol du magasin Nopri, Rotenberg 12 à 4700 Eupen.

Un beau cadeau souvenir sera remis à chaque participant.

La remise des prix se fera le dimanche 4 mai vers 18h.

## C.T. La Famenne

Les **3 & 4 mai 1997**, le CTF organise en collaboration avec les firmes "Poudreries Belges de Clermont & AJC Service leur représentant", la deuxième édition du Grand Prix de Wallonie à 300 mètres.

Les participants veilleront à être accompagnés d'un marqueur vu l'emploi de cible en papier. Le règlement UIT sera d'application. Des coupes seront offertes aux trois premiers des catégories S1 - S2 - S3. PB Clermont & AJC Service mettront à la disposition des tireurs qui le désirent du matériel de mesures permettant d'évaluer les cartouches rechargées. Renseignements et réservations **obligatoires** au n° suivant : Bosmans P. tel & fax : 04/ 372 08 61

## S.R.T. Morlanwelz

vous invite au 12ème Challenge Louis Putzeys à la carabine libre, 60 balles couché, le samedi **3 mai** de 9 à 18h30 et le dimanche **4 mai** de 9 à 17h.

Renseignements et inscriptions : 064/ 45 93 38

## Avia Offenbergl Club Florennes

Calendrier 1997 :

31 mai et 1 juin Pistolet 10m - 40 pl.  
 Pistolet 25m - 30 b.fixe  
 Pistolet 50m - 60 balles  
 13 & 14 sept. Carabine 10m - 40 pl.  
 Pistolet 25m - 2x30 b.  
 Carabine 50m - 60 B.C.  
 8 & 9 nov. Carabine 10m - 60 pl.  
 Pistolet 10m - 60 pl.

## Cercle de Tir Arlonais

vous invite à son 30ème Grand Prix du Maitrank 1997 doté de prix spéciaux, le samedi **17 mai** de 8h30 à 19h non stop et le dimanche **18 mai** de 8h30 à 17h15 non stop. Match complet suivant règlement UIT. Tir à 25m .22 ou .32 ou .38 (fixe + duel). Tir à 10m : pistolet. Tir à 10m pour Poussins, Benjamins et Cadets ; pistolet et carabine.

Le stand se situe 3, rue Pietro Ferrero à 6700 Arlon.

## St Barnabas Zwevegem

vous invite à participer au cinquième "Grote Wedstrijd Sint-Barnabas Zwevegem" dans les disciplines suivantes :

- \* Carabine .22 LR - 60BC à 50m
- \* Pistolet .22 à 25m - 30 fixe + 30 duel
- \* Carabine à air 10m - 60 balles
- \* Pistolet à air 10m - 60 balles
- \* Cadets 40 balles

Dates : les 3 - 4 - 7 - 8 - 9 - 10 & 11 mai. Remise des prix le dimanche 11 mai vers 17h30. Réservation nécessaire pour le 25 et 50m auprès de Mr Velghe André pendant les heures de bureau 056/76 56 00 autrement 056/ 75 87 99 fax 056/ 75 32 70

B-SQUARE Rembrandt Jansen

**LEE FORSTER-PRODUCTS**    **WEAVER** *Burns*    **POLICLIPS**    **VEGA**    **HOLSTER**    **WILLIAMS**

**RELOADING-CENTER**

**BAATZ Jean-Paul**

**4 Rue du moulin L-9353 Bettendorf**

Coleman LEATHERMAN BUSHNELL Quake

**FORSTER PRODUCTS**    Master distributor



Hoister en Cuir et Cordure, grand choix  
 Accessoires pour Carabine Militaire  
 Tir sportif: Vêtements, lunettes, cibles etc  
 Articles de nettoyage pour canon de fusils (Intérieur et extérieur)  
 Matériel de rechargements haute précision: Forster Bonanza, Wilson  
 Coquilles pour balles en plombe en stock

Ramson Rest: sur commande

**NEW**    LEE- Bullet Feeder pour  
 Press semi-automatique Loadmaster et Pro-1000  
 Livre LEE Modern Reloading

**SEMI-AUTOMATIC BULLET CASTING EQUIPMENT**



Production - 1500-2000 pièces p/hrs  
 Calibres 32 S&W - 50 AE  
 Changement facile et rapide des coquilles



Heures d'ouverture: Mardi de 18.00 - 20.00 hres/Judi 18.00-20.30    Samedi de 09.00-12.00 hres et 13.00 -17.00 hres  
 Rendez-vous hors des heures d'ouv. possible Tél: 00352-80 85 18 et 81 90 88 Fax: 00352-81 96 98

**Millett sights**    **BUCK KNIVES** *Deucey*    **SHOOTER'S CHOICE**

**MAG-LITE**    **HOPPE'S**    **PELTOR**



## Championnats Provinciaux de Liège

restant à partir de cette parution :

Disc	Dates	Stands
1A	26 avril	UFAC Verviers
3	26 avril	UFAC Verviers
4	19 avril	CCAT Amay
5	19 avril	CCAT Amay
6	20 avril	CCAT Amay
7	20 avril	CCAT Amay
8	4 octobre	TS Verviers
9	4 octobre	TS Verviers
10	20 avril	Intertir Welkenraedt
11	4 octobre	TS Verviers
18	4 octobre	TS Verviers
19	4 octobre	TS Verviers



## Comité du Brabant 1997

Président	Brusselaars Liliane	Tél : 02/ 726 26 04 après 18h30
	23/8, Av. Cicéron	1140 Bruxelles
Vice-Prés.	Houman René	Tél : 010/ 68 05 58
	49, rue du Laid Burniat	1325 Corroy le Grand
Trésorier	Bouillon Jacques	Tél : 02/ 245 05 83
	146, rue du Biplan	1130 Bruxelles
O & A	Langlet Robert	Tél : 067/ 21 69 37
	10, Allée des Roses	1400 Nivelles
Secrétaire	Dubois François	Tél 02/ 343 78 39 fax 344 30 71
	21, Av. des Armures	1190 Bruxelles
Délégué Tech.	Stevens J-Pierre	Tél : 02/ 726 26 04
	23/8, Av. cicéron	1140 Bruxelles
Sécurité & Infra.	Houman René	
Presse & Prop.	Deladrier Daniel	Tél : 02/ 343 23 16
	46/1, rue des Chataignes	1190 Bruxelles
Sports, Loisirs & jeunes Sportif Prat.	s'adresser au Comité Bouillon Jacques	

## Calendrier prévisionnel du Brabant

restant à partir de cette parution :

Disc.	Dates	Stand
4/5/6/7	20 avril	Orp
15	27 avril	Orp
4,5,11	1 mai	Florennes
10	3 mai	Wavre
17	3 mai	Wavre ou CTSU
8	13 sept. ap-m	Amicale
9	14 sept. ap-m	Amicale
11	27/28 sept.	Amicale
18/19/bis	25 oct.	Amicale
12 oct.	Challenge Nat. des Clubs - Malines	
7,8,9 nov.	Grand Prix du Brabant - Amicale	
10-16 nov.	Concours CT Wavrien - Wavre	

## Le R.S.F.O.

a le grand plaisir de vous inviter au premier concours de tir international RSFO, carabine et pistolet à air comprimé 40 plombs, le vendredi **25 avril** de 18 à 22h, samedi **26 avril** de 9 à 22h et dimanche **27 avril** de 9 à 16h. Stand de tir St Hubert Medell (16 lignes). Renseignements et réservations chez Mr Birchen J-Paul Medell 100 à 4770 Amel. Tél : 080/ 34 01 22 après 18h. Nombreux prix de valeur. Remise des prix dimanche 27 vers 18h.

## Programme C.T. Habay 1997

19 avril	Champ. Provincial A.A.
2-3-4 mai	Rassemblement Arquebusiers
17-18 mai	Samedi dès 14h Pin Ball et tir surprise armes de poing 6 stations
25 mai	Excursion à Bruges en train, visite guidée etc ...
7 juin	Sél. nat. 100m Armes Anciennes
21-22 juin	de 9 à 18h 10ème Winchabay, folklore, westerners ...
4-5-6 juillet	Démonstration et concours de tir au canon
16-17 août	Fête de la Carabine, 60 BC et sport
31 août	Champ. Belgique 100m A.A.
6-7 sept.	Fête du poing, samedi dès 14h. Armes de poing tout calibre
27-28 sept.	Rassemblement des Ardennes pour les Arquebusiers
13 déc.	Banquet de Ste Barbe, remise des prix du concours interne

Armurerie

**SCHMIT J.R.**

30, Grand-Rue L 9710 Clervaux

Tél : 00352 920055 Fax : 920056

Agent général *Hämmerli* et  
Sig Sauer

Service après vente garanti !

Nouveau Hammerli SP 20 cal 22 lrf

⇒ prochainement livrable

⇒ prix promo pour Hämmerli 280

! A noter : 7ème Hämmerli Contest à Rumelange  
du 12 au 15 juin 1997

Service de contrôle gratuit par un technicien Hämmerli  
Inscriptions : Tél : 00352 36 10 11 - 602 (hrs bureau)  
Fax : 352 36 33 66

Internet : [http://ourworld.compuserve.com/homepages/John HEIM/ Hämmerli.htm](http://ourworld.compuserve.com/homepages/John%20HEIM/Hämmerli.htm)

! Nouveau SP 20 à gagner par cible hasard

Articles de rechargement : RCBS - Lyman - LEE ...

Poudres : SNPE - Kemira ...

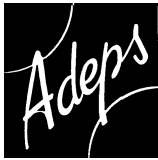
Promo : Têtes 357 magn HP SWC JSP à 2,9 /p par 1000p  
CCI 22 lrf stand. boîtes plastiques à 6500/ 5000p

Lunettes de tir Knobloch de stock

Vestes de tir Gehmann à partir de 6900.-

**Fermé dimanches et lundis !**





## Été - Jeunes 1997

L'opération Eté-Jeunes 1997 aura lieu durant les mois de juillet et août 1997. Comme l'an dernier, cette opération comporte un volet qui s'adresse particulièrement aux clubs de tir sportif qui souhaitent aider des associations de jeunesse comme les plaines de jeux par exemple.

En résumé, le club initie un même groupe de jeunes à raison d'une séance journalière de 2 heures et ce pendant 5 jours.

La somme forfaitaire qui est octroyée au club peut aller de 6.000 FB à 18.000 FB selon le nombre de participants et de moniteurs.

Les documents complets sont disponibles dans chaque commune à l'attention des échevins qui ont le sport ou la jeunesse dans leurs attributions et au Secrétariat URSTB-f.

Tout renseignement relatif à cette opération peut être obtenu auprès des Bureaux provinciaux de l'ADEPS.

### Pour le Hainaut-Est

(arrondissements de CHARLEROI, THUIN, SOIGNIES)

Monsieur l'Inspecteur CHAMPENOIS

B.P. ADEPS - rue des Olympiades, 2, 6000 CHARLEROI.

Tél. 071/30.57.27.

### Pour le Hainaut-Ouest (arrondissements de MONS, ATH, TOURNAI, MOUSCRON, COMINES)

Madame l'Inspectrice GODINNE,

B.P. ADEPS - rue de la Seuwe, 601, 7000 MONS.

Tél. 065/34.63.55.

### Pour le Brabant - Monsieur l'Inspecteur GARIN,

B.P. ADEPS - rue St Denis, 132-136, 1190 BRUXELLES.

Tél. 02/344.06.03.

### Pour le Luxembourg - Monsieur l'Inspecteur STEPHANY,

B.P. ADEPS - Rue de l'Hydrion, 108, 6700 ARLON.

### Pour Liège - Monsieur l'Inspecteur SANDRON, B.P.

ADEPS - Rue des Guillemins, 26, 4000 LIEGE.

Tél. 04/252.10.34.

### Pour Namur - Monsieur l'Inspecteur HARCHIES,

B.P. ADEPS - Allée du Stade, 3, 5100 JAMBES.

Tél. 081/30.34.47.

## La Société «Royale» " UFAC LA ROSE "



Palais de Bruxelles  
Le 30 janvier 1997.

Monsieur le Président,

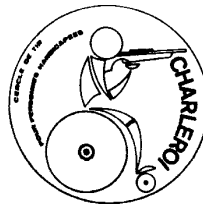
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Sa Majesté le Roi, faisant suite au désir que vous avez exprimé, autorise

le Club de Tir  
"U. F.A. C. LA ROSE"  
de Bruxelles

à porter, à partir de ce jour, le titre de «Royal».

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Cabinet du Roi,



### Le CTPH Charleroi

vous invite le 18 avril de 18 à 21h, le 19 avril de 9 à 18h et le 20 avril de 9 à 17h, à sa traditionnelle rencontre de tir entre personnes valides & personnes moins valides ainsi que le Championnat Francophone & le trophée Wylock réservé aux moins valides. Les disciplines pratiquées étant le pistolet et la carabine à air ou CO2 à la distance de 10m. Règlement UIT. Des armes et des télescopes seront éventuellement à la disposition des tireurs. Remise des prix vers 18h15.

Le stand est situé 1a, rue de l'Ancre à Charleroi

# LANG



03 - 233.75.16

LOMBARDENVEST 8 - 10

## ARMES ET MUNITIONS

## TOUT POUR LE TIREUR

et toujours des munitions de qualité  
à des prix raisonnables

2000 ANTWERPEN

# Championnats Provinciaux 1997

## Hainaut

### Discipline 13

#### Dames 2

1	Dandois M-R.	537
2	Meuter O.	453

#### Séniors 1

1	Godefroid P.	553
2	Hallez Cl.	550
3	Verbruggen Cl.	549
4	Pinchart N.	547
5	Jaye J-M.	547
6	Durieux D.	544
7	Herbint A.	543
8	Ricciardone M.	543
9	Jeanmotte P.	542
10	Vanmalder O.	542
11	Louwyck H.	541
12	Vanderschueren P	539
13	Buchin Ch.	537
14	Pittevils M.	537
15	Liemans R.	536
16	Mereu R.	532
17	Wala O.	530
18	Vandenberghes S.	523
19	Adam Ph.	522
20	Lefebvre S.	520
21	Dereme F.	519
22	Masset B.	519
23	Demoorleel J-L.	517
24	Mehaux B.	517
25	Sprimont A.	510
26	Mariani S.	506
27	Vivier H.	506
28	Casciano A.	505
29	Schutter R.	502
30	Letenre P.	499
31	Sciamia U.	498
32	Dambrun J.	495
33	Bauwens B.	494
34	Debucquoy J.	489
35	Casu B.	484
38	Schenkels L.	484
37	Fabrizio F.	482
38	Lesenne F.	474
39	Vercruyysse Y.	472
40	Rucquoy G.	462
41	Legat J-P.	441
42	Messori M.	441
43	Wacheul F.	440
44	Fratti J.	433
45	Wate M.	417
46	Diliberto R.	414
47	Termolle B.	397
48	Decocq M.	382
49	Doyen B.	381
50	Ducoron Ph.	346
51	Labuche A.	330

Qualifié :

Denis D.  
Zanatta Y.  
Lheureux B.  
Malfaire L.  
Salamone G.

#### Séniors 2

1	Hallez A.	548
---	-----------	-----

2	Clerbois J-P.	537
3	Martin D.	535
4	Descamps W.	519
5	Brabants F.	518
6	Populaire O.	508
7	Uli P.	506
8	Vanmalder J.	487
9	Fondu G.	481
10	Decocq J.	468
11	Leroy J-Cl.	468
12	Pecheur J.	460
13	Uli S.	437
14	Mahieu S.	350
15	Labuche Ch.	237

#### Vétérans

1	Ramboux A.	521
2	Hanneuse J.	510
3	Fratti D.	457
4	Pouplier G.	407
5	Faillie R.	252

## Liège

#### Discipline 17

1	Vincinaux M.	260
2	Bailly Ch.	249
3	Dorval J.	237
4	Coessens Ph.	236
5	Kremer A.	236
6	Lemoine Cl.	232
7	Halleng J-P.	229
8	Lambert A.	229
9	Lerusse M.	226
10	Collart N.	224
11	Poletto C.	215
12	Dumoulin J-M.	205
13	Parthoens J-CL.	201
14	Adam M.	195
15	Frerard J.	195
16	Mercier A.	155
17	Wasson A.	153
18	Vendredi R.	150
19	Sacré R.	122
20	Valée A.	64
21	Lebeau R.	47

## Ecole de Tir Sportif Avenue du Tir, 7000 Mons.



La Direction de l'ETS informe les jeunes et moins jeunes tireurs sportifs que la prochaine session reprendra au mois de septembre prochain. Ces cours de Tir Sportif sont destinés aux candidats qui désirent se perfectionner dans notre belle discipline, qui demande concentration et maîtrise de soi, afin de pouvoir accéder aux plus hauts échelons de notre sport (Championnats de Belgique, d'Europe, du Monde et Jeux Olympiques).

Les cours sont donnés par des Moniteurs chevronnés qui ont fait leurs preuves et pourront apporter aux débutants leurs expériences en la matière afin de leur faire gagner du temps et de ce fait leur permettre de rattraper très rapidement «les Anciens».

N.B. Les tireurs débutants trouveront sur place le matériel nécessaire pour les leçons. Les élèves qui auront suivi le cycle complet, armes de poing ou armes d'épaule, recevront un certificat (session 1997).

**Calendrier 1997** Horaires de 10 à 12h et de 13 à 17h.

#### Armes d'épaule

1ère leçon	Sam. 6 septembre
2ème leçon	Sam. 27 septembre
3ème leçon	Sam. 18 octobre
4ème leçon	Sam. 15 novembre

#### Armes de poing

1ère leçon	Sam. 13 septembre
2ème leçon	Sam. 4 octobre
3ème leçon	Sam. 25 octobre
4ème leçon	Sam. 22 novembre

Bulletin d'inscription à envoyer à R. Houman, 13 rue du Fraignat à 1325 Corroy-le-Grand. Tél : 010/ 68 86 23

#### Renseignements à communiquer obligatoirement :

*Nom, Prénom, Adresse, Date de naissance, Téléphone, Club, Profession, Discipline choisie.*

Frais de participation : 3.000 frs (par cycle complet)

Moins de 18 ans : 1.500 frs

A verser au compte n° 000-0677249-92 de R. Houman (ETS 97).

Le nombre de places étant limité, il est souhaitable de ne pas tarder à renvoyer votre bulletin d'inscription. Les places seront retenues dans l'ordre d'arrivée des versements. Les élèves recevront une carte d'accès aux cours lorsque les formalités administratives précitées seront réglées.

**La Direction ETS R. Houman**

**CIBLES OFFICIELLES**  
**OFFICIEEL SCHIETSCHIJVEN**

**A. BAILLIEUX**

**Av. E. Cambier, 151**  
**1030 BRUXELLES**  
 tel : 02 / 7053678  
 FAX : 02 / 7057378

# Petites annonces

Le prix d'une petite annonce est pour nos membres de 150 frs par parution.

Le texte et le montant sont à envoyer en même temps à Moyens de Diffusion : compte BBL 360 0241159 23 et doivent nous parvenir **au plus tard** le 1er du mois de parution.

Veste de tir Dame de marque Sauer, taille 50, neuve pour 8.500 frs et une paire de chaussure de tir Sauer P 41, neuve pour 2.000 frs. Mr J. Martin 23 Chemin du Champ de Mars à 7000 Mons. Tél : 065/ 33 66 66

Avec autorisation : Pistolet Smith & Wesson 5906 AS, cal 9 para, DA, 2 chargeurs 15 coups, entièrement inox avec boîte d'origine et holster cuir brun, état impeccable. Prix : 24.000 frs. Pistolet Browning GP 9 para, série limitée n° 60 de 100, gravure de Mr P. Lallemant, doré, avec valisette cuir, chargeurs, certificat et garantie. Prix : 70.000 frs. Tél : 064/ 45 89 86

Avec autorisation : Carabine Anschutz semi automatique, 10 coups, modèle 520, état impeccable. Prix : 15.000 frs. Pour renseignements tél : 086/ 34 48 62

Avec autorisation : Pistolet Hammerli 280 - 32 S & W long WC, parfait état, très peu tiré + 500 balles Fiocchi pour dito, le tout pour le prix de 28.000 frs. Tél : 081/ 63 36 19 après 18h.

Avec autorisation : Revolver Smith & Wesson, mod 17, target Masterpiece, cal .22, larges détente et chien; excellent état pour 11.000 frs (hausse réglable). Pistolet GP, cal 9 para, hausse réglable, 2 chargeurs, excellent état pour 12.000 frs. Tél : 065/ 64 26 79 après 17h.

Avec autorisation : Revolver S & W model 686 stainless, 357 magn. canon 4". Etat impeccable, très peu tiré. Prix : 14.000 frs. Arme de guerre Fal type L1A1, cal 7,62mm, parfait état pour 14.000 frs. Arc de compétition, type à poulies, état neuf "Hoyt Provantage", allonge 29"±1". Puissance 40# avec stabilisateur Hoyt carbone et tout le matériel complet (viseur, 2

décocheur mécaniques, flèches, empenneur, banc de fabrication cordes etc..) + cible mobile (presse Stramit) pour tir à 18 et 25m. Valeur 53.000 frs laissé pour 26.000 frs. Tél : 059/ 70 40 06

Avec autorisation : Hammerli 280 cal .22, parfait état peu servi pour le prix de 30.000 frs. Tél : 063/ 42 39 29

Avec autorisation : Carabine .22 LR Anschutz Match 54 avec crochet réglable, pommeau anatomique Anschutz, dioptré réglable Gehmann avec filtres cinq couleurs, bipied avant. Une valise en ABS de marque Gun Guard. Prix pour l'ensemble : 18.000 frs. Une veste de tir Gehmann T 54, état neuf. Prix : 6.000 frs. Tél : J-M Polet 081/ 58 90 48

Avec autorisation : cause cessation des disciplines, Revolver Manurhin cal 32 match + matériel de rechargement pour 23.000 frs. Arme de chasse : à chien : 410 - 32 - 28 - 24 - 12 neuf . Hammerli cal 12 haute gamme : Masquelier, Darne, Saive, Piper Bayard ... + revues AMI. Prix à convenir. Tél : 069/ 57 50 89 le soir.

Avec autorisation : Carabine FN Herstal 22 LR auto, model B2, crosse noyer, impeccable. Prix : 20.000 frs. Tél : 081/ 74 34 68

Pistolet à air comprimé cal 4,5 Morini CM 162E. Prix : 20.000 frs. avec autorisation : Pistolet Sphinx 2000 S, cal 9 para, tiré 200 coups. Prix : 30.000 frs. Tél : 063/ 21 63 64 après 18h.

Avec autorisation : Anschutz 22 LR, mod 1416 + dioptré. Prix : 12.500 frs. Riot-Gun 500A pour 7.500 frs. Tél : Delveaux 04/ 264 75 64

Avec autorisation : Smith & Wesson 357

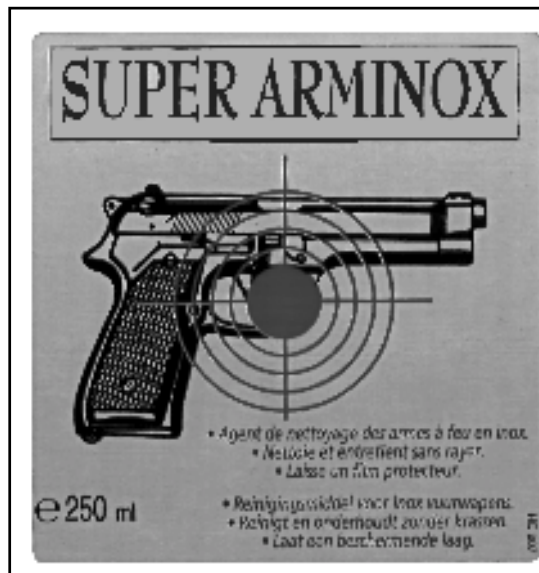
magnum, mod 686, canon 6" + accessoires pour rechargement. Revolver P.N. cal 36. Carabine Weihrauch-HW60 Match, cal .22 long. Tél : J. Van Wetering 04/ 367 19 90

Avec autorisation : Revolver Ruger GP100, 4" stainless 357 mag. pour 18.000 frs. Revolver Korth Sport 4", 357 mag. impeccable pour 90.000 frs. Pistolet Browning GP Sport FN 9mm pour 19.000 frs. Pistolet Browning Target 5"1/2, 22 LR en parfait état pour 10.000 frs. Tél/Fax 071/ 74 06 28

suite page 26



Ce Manuel existe en français et en néerlandais. 54 pages, reprend la législation et le démontage de campagne des divers types d'armes. Il est vendu 250 frs, port compris ( à verser d'abord au compte URSTB-f : 360-0241159-23).



\*\*\* NOUVEAU ET UNIQUE \*\*\*

SUPER NETTOYANT POUR TOUS TYPES D'ARMES  
**ENLEVE RAPIDEMENT LES TRACES DE PLOMB ET DE FUMEE**  
**RESULTAT EXTRAORDINAIRE SUR ARMES EN INOX ET CHROMEES.**  
 NE RAYE PAS - LAISSE UN FILM PROTECTEUR.  
 EN VENTE CHEZ LES MEILLEURS ARMURIERS.

**Fabricant Importateur**  
**DEFIS INTERNATIONAL SA**  
 17<sup>A</sup> Ch<sup>ée</sup> de Charleroi  
 1470 Genappe

**Distributeur Exclusif pour le Bénélux**  
**GUNMARK Beretta**  
 47, rue Fond des Tawes  
 4000 Liège  
 Tel : 042.274970 - Fax: 042.274894

# Gun Club

rue de l'Expansion 8 B  
Zoning Industriel  
4460 Grâce - Hollogne  
tel 04/247 00 27

10 postes 25 m

## Horaire

Lundi	17h - 22h
Mardi	14 h- 22h
Mercredi	17h - 22h
Jeudi	14h - 22h
Vendredi	17h - 22h
Samedi	fermé
Dimanche	9h - 13h

## Tout pour le rechargement

### Promotions

<b>Munitions :</b>	.22 LR	depuis 0,90 frs
	7,65 (32 auto)	6,0 frs
	9 court (380 auto)	6,8 frs
	9 para depuis	4,8 frs
	38 SP SJSP 158 gr	6,5 frs
	357 Mag SJSP 125 gr	7,0 frs

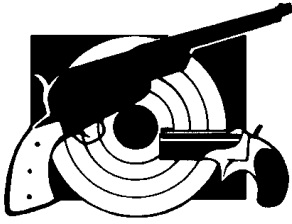
<b>Tête pb</b>	9 para	1,5 frs
	32 lg WC	1,5 frs
	38 WC HB	1,6 frs
	357 SWC	1,6 frs
	45 SWC	1,6 frs
	44 SWC	2,0 frs

**Télescope :** 12 à 36 X 50 mm

Optique à 45°  
Réglage 360°  
Trépied et housse  
4.800 frs

Le stand sera fermé du 30/04 au 4/05 inclus  
et du 9/06 au 15/06 inclus





# ARMES J. LESIRE

RUE FELIX PROTIN , 56 - 5060 AUVELAIS



071 - 77. 67. 63

Heures d'ouverture de 9 à 19h

*Fermé dimanche et lundi*

*De stock, nous vous proposons les armes suivantes ...*

**Beretta** 92 FS blue, inox, combat

**Pardini** air, CO2, Cal 22 - 32 - 45

**Smith et Wesson**, mod 617 10 cps, 686 Challenger, etc ...

**Colt Python**, Gold Cup, King Cobra, etc ...

**Tanfoglio - Ruger - KGP ...**

Munitions des meilleures marques  
diabolos **HN** et **RWS**  
**MAGTECH** 32 WC . 38WC . 9mm et 45 tête de plomb

**Sauer** vestes, chaussures, gants, pulls

**Knoblock** lunettes de tir

**Gehmann** accessoires

**"Nor-Lyx"** coffre-fort pour armes, tous prix et  
toutes dimensions

## **Nouveau :**

Le pistolet **BRNO** - CO2 - TAU7 Cal 4,5, crosse réglable,  
modèle révolutionnaire tant pour sa conception que pour son  
prix (en-dessous de 10.000 frs) livré en valise  
(pour renseignements nous contacter)

+ le pistolet CO2 **Condor** TU 10 5 coups auto en cal 4,5

armes soumises à autorisation

# Points de Qualification 1997

		Championnats de l'Aile								Championnats Nationaux							
DISC	Distance	S1	S2	V.H.	J.H.	D.1	D.2	V.D.	J.D.	S1	S2	V.H.	J.H.	D.1	D.2	V.D.	J.D.
1	300m	1010	1000	990						1020	1010	1000					
1A	300m	560	545	540						570	555	550					
	100m	575	565	560													
2	300m	500	490	480						510	500	490					
3	100m	520	510	500						540	530	520					
4	50m	570	565	560	560					575	570	565	565				
5	50m					560	555	550	550					565	560	555	560
6	50m	1050	1035	1020	1020					1060	1045	1030	1030				
7	50m					510	500	490	490					515	510	500	500
8	10m	380	370	360	360	370	360	350	350	385	375	365	365	375	365	355	360
9	10m									Open							
11	10m									Open							
12	25m	510	500	490						520	510	500					
13	25m	530	500	490						540	520	500					
14	25m	515	500	480	480					520	510	490	500				
15	50m	500	490	480	470					510	500	490	480				
16	25m	540	520	510	510	505	500	490	480	560	540	530	530	520	510	500	490
17	25m	230								240							
18	10m																
19	10m																

PROPRIÉTÉ PRIVÉE  
ACCÈS INTERDIT  
ARMOIRES DE SÛRETÉ NOR-LYX

DISTRIBUÉ PAR

**A.A.R.** s.c.

**Siège social**  
Rue du Molinay, 41  
4100 Seraing

**Show room**  
126-128 Rue du Molinay  
4100 Seraing

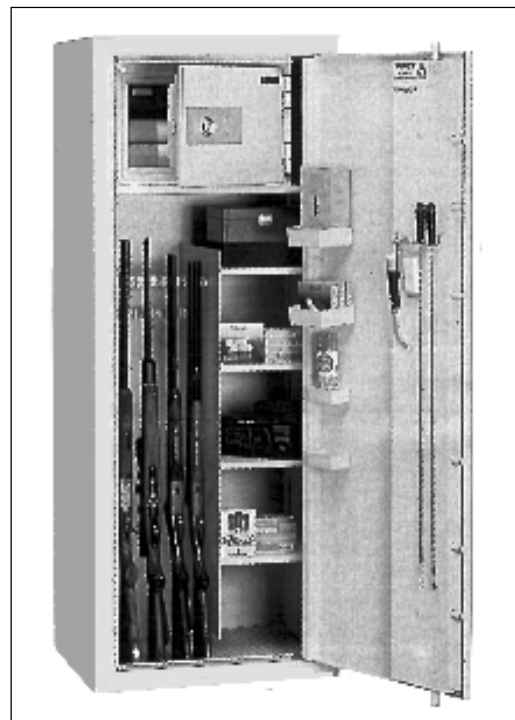
**Tel 04/338 27 18**  
**Fax 04/336 42 33**

*ouvert du lundi matin  
au samedi soir*

*documentation sur simple demande*

**NOR-LYX®**

18 modèles possibles de 6 à 18 armes.



# Supershooting

Zoning Bray - Péronnes  
à Binche

*Stand ouvert :* Me 14h - 21h  
Je - Ve 16h - 21h  
Sa 10h - 13h / 14h30 - 21h  
Di 9h30 - 13h

**Renseignements Armurerie - Grand Place 2 - Binche**  
**Tél : 064/ 33 71 77**

*“Un club de tir convivial où la sécurité  
n’est pas un vain mot”*

## Petites annonces

Avec autorisation : Pistolet FN GP Danois mod 1946 en 9mm para, parkérisé n° 0656 pour 14.000 frs. Revolver Smith & Wesson 357 mag, mod 19, canon 2”1/2 pour 14.000 frs. Smith & Wesson 44 mag, canon 6”, mod 29 classic (blue) pour 16.000 frs. Ruger Mini 14, inox, 222 mag neuf pour 20.000 frs. P.P. Walther (Manurhin) 7,65mm pour 11.000 frs. Colt 45 ACP, 1911A1 de 1944 pour 17.000 frs. Barbaix G. Chée de Mons 109 à 7800 Ath. Tél : 068/ 28 43 10

Feinwerkbau C20, CO2 avec 2 bonbonnes, très peu servi pour 15.000 frs. Tél le jour 085/ 82 76 46 ou le soir 081/ 58 19 53

Douilles de 38 (cuivre) tirées une fois pour 2 francs pièce.  
Tél : 082/ 22 21 05 après 18h.

Telescope Optplyth TBS 65, 65mm, zoom 20 à 60 grand angle, coudé 45°, orientable, avec housse, valeur 35.620 frs cédé à 26.000 frs (neuf 3/97)

Avec autorisation : Pistolet Springfield .45 ACP Trophy 3 chargeurs, hausse BO-MAR, multiples accessoires, état neuf, tiré 300 coups, valeur 53.476 frs cédé à 27.000 frs.  
Tél : 02/ 643 17 18 de 9 à 12h & de 14 à 17h.

Carabine à air Feinwerkbau modèle 602, droitier, année 96, état neuf. Prix : 30.000 frs. Gant de tir Anschutz taille S ou M au choix, 1 housse nylon rembourrée mousse. Prix : 2.500 frs.  
Tél bureau Mr Delaruelle 067/ 89 23 52 de 8h30 à 16h30.

## Comité Provincial du Hainaut

Président	Masy Michel 1, Rue Aubry	Tél : 064/ 67 53 15 7110 Strepy Bracquegnies
V-Président	Drugmand Marcel 10, Rue César	Tél : 064/ 21 45 09 7170 Bois d’Haine
V-Président	Verbruggen Claude 84B, Rue de l’Hôtellerie	Tél : 068/ 33 52 17 7860 Lessines
Secrétaire	Pauwels Daniel 45, Rue de la Salle	Tél : 064/ 22 83 56 7110 Houdeng Goegnies
Trésorier	Hanard J-Pol 18, Rue Baldacq	Tél : 068/ 33 45 88 7866 Bois de Lessines
Direct. Tech	Lheureux Bernard 22B5, Rue de Baume	Tél : 064/ 26 07 87 7100 La Louvière
O & A	Zanatta Yves 112, Rue des Bleuets	Tél : 064/ 44 81 63 7160 Chapelle/Herlaimont
S,L & Jeunes	Baudelet Johan 146, Rue Coquereau	Tél : 064/ 28 00 77 7100 Haine St Paul
P & Propag.	De Pauw Claude 34, Rue F. Coppée	Tél : 064/ 67 59 85 7110 Bracquegnies
M de Diffus.	Pouplier Gérard 29/9, Chee Pont du Sart	Tél : 064/ 28 13 51 7110 Houdeng Aimeries
S & Infrast.	Herbint Alain 59, Av. H. Harmegnies	Tél : 065/ 65 52 16 7370 Dour

## Le Vedette

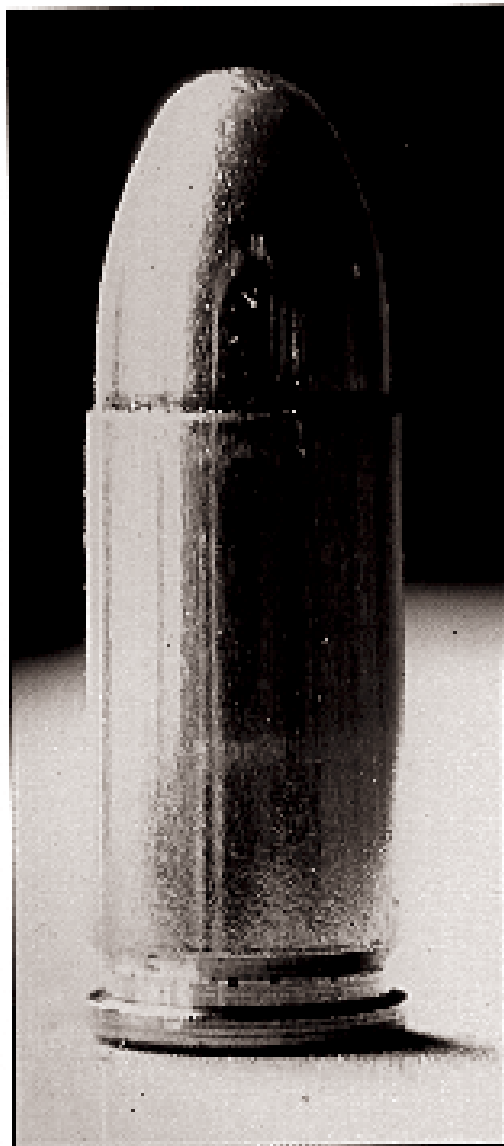
organise un concours de Tir Super Calibre, le **24 mai** dans ses installations situées 4, rue St Antoine à 7300 Boussu de 10h à 18h. Remise des prix vers 19h.

Le tir comportera 10 balles précision 25m en 10 min., 5 balles main forte à 15m en 3 min., 5 balles main faible à 15m en 5 min., et 10 balles sur cible surprise à 25m en 5 min. Règlement UIT. Infos et inscriptions au 065/ 65 98 88 ou 065/ 62 28 42

# Lellier & Bellot®



**Since 1825**



- Alléén Euro Arms B.V.B.A. als exclusief invoerder van *Lellier & Bellot.* waarborgt de verkoop van «fabrieksnieuwe» munitie.
- En tant qu'importateur exclusif de *Lellier & Bellot.*, Euro Arms S.P.R.L. est seul à pouvoir vous garantir la vente de munitions «neuves d'usine».

*Lellier & Bellot.*

La plus vendue des 9 mm para.

*Lellier & Bellot.*

De meest verkochte 9 mm para.

## **CALIBRES DE STOCK/KALIBERS IN VOORRAAD**

<b>CLAYSHOOTING +SMALL BORE:</b>	12 - 28 - 410 (2") (3")
<b>LONG RIFLE +BLANKS:</b>	22 Standard - Club - H.V. - Short
<b>NATO:</b>	223 Rem - .30-06 - .308 Win - 8x57 IS
<b>HUNTING:</b>	22 Hornet - .222 Rem - 243 Win - 270 Win - 7x57 - 7x64 - 7x65 R - 8x57 JR - 8x57 JRS - 8x64 S - 9,3x72 R - 9,3x74 R.
<b>REVOLVER &amp; PISTOL:</b>	6,35 - 7,65 - 9 mm Short - 9 mm Para - 9x21 - .38 Spec - 9 mm Makarov - 7,62x25 Tokarev.

**Autres calibres sur demande / Andere kalibers op aanvraag**

**EURO ARMS B.V.B.A. - Kappelleveldstraat 18 - B-2530 Boechout (Antwerp)**

**Tel. (03) 455.75.08 - Fax (03)454.04.46 INVOERDER-IMPORTATEUR Telex 71.330 armco b**

*Munitions vendues avec autorisation.*





Association sans but lucratif

Sous le haut patronage de  
S.M. le Roi, affiliée à l'Union  
Internationale de Tir et au  
Comité Olympique Belge

Fédération Sportive reconnue  
par l'Exécutif de la  
Communauté Française

**Mr LHEUREUX Bernard**  
**22, rue de Baume**  
**7100 La Louvière**

\_\_\_\_\_ , le ..... - ..... 1997

## Demande d'inscription à l'Epreuve de manipulation et de tir

### Le demandeur

Nom/Prénom .....

rue ..... numéro .....

code postal .....

ville .....

téléphone .....

membre du club (*facultatif*)..... Numéro de licence.....

**a réussi l'épreuve théorique** et souhaite se présenter à une "Epreuve de manipulation et de tir" organisée par la fédération.

### Il souhaite passer l'épreuve pour le type d'arme ci-dessous :

- Pistolet de marque ..... calibre .....
- revolver de marque ..... calibre .....
- carabine de marque ..... calibre .....
- arme courte à poudre noire .....

*signature* .....

**Remplir soigneusement en caractères d'imprimerie et à renvoyer à**

**Mr Bernard LHEUREUX tél et Fax 064 26 07 87**  
**qui est à contacter pour tout renseignement concernant l'Epreuve de Tir**

# Le nouveau Ministre des Sports.

Le monde du sport a salué avec beaucoup d'enthousiasme le nouveau Ministre des sports du Gouvernement de la communauté Française de Belgique.

Dans un environnement de vacances et de détente, le nouveau Ministre William ANCION, a reçu tous les délégués des Fédérations Sportives Francophones à SPA au Centre Sportif de la Freineuse le 22 janvier dernier.

Après le discours traditionnel, discours qui fixe les lignes de conduite ou le programme sportif du Ministre, nous étions fixés des orientations.

Qui est William ANCION ?

Un Liégeois, issu de la famille du PSC, Très jeune municipaliste, il forgea ses connaissances dans les arcanes compliquées de la Ville de Liège. Bardé de diplômes en droit et sciences commerciales des universités de Liège de Louvain, il hérita de l'Echevinat des finances de la Ville de Liège, et il faut avoir une solide santé pour résister aux coups de butoirs de revendications quand il faut faire des coupes sombres dans les budgets de la Ville pour ne pas connaître la faillite.

William ANCION, est un sportif né. Connu pour ses nombreuses promenades

à la mer et dans les Fagnes, les randonnées à bicyclette sont aussi son sport favori. Un échevin qui doit passer le plus clair de la nuit à rédiger des budgets, et sans sport il serait déjà mort.

Fin gourmet, je ne sais pas s'il est déjà passé par le «Vieux Liège», resto qui a la plus grande réputation historique de la ville.

L'Euro 2000 est à nos portes. Charleroi et Liège recevront des subventions assez impressionnantes pour aménager les grands des stades.

Le Ministre des Sports a reçu, à la sortie de la salle en fin de réception, un par un, tous les représentants des fédérations sportives. De ces entrevues, le Ministre a une idée des problèmes du monde des petits sports. J'ai l'impression que les cabinets ne doivent pas chômer pour le moment.

En ce qui nous concerne, il existe une volonté politique pour que le tir sorte de ses problèmes.

Un ingénieur-Directeur du Cabinet du Gouvernement de la Communauté Française est chargé de le suivre.



Quand à nous, nous souhaitons au nouveau Ministre des sports, longue vie, et les succès escomptés.

**Joseph DIERCKXSENS Président.**

## Le discours de Mr le Ministre ANCION

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Supérieur du Sport,  
Monsieur le Représentant du COIB,  
Mesdames, Messieurs les Présidents des Fédérations sportives,  
Mesdames, Messieurs de la presse sportive,  
Messieurs les représentants de l'Administration.

Le crâne dégarni, l'oeil sévère, l'allure austère...  
Non - décidément - ce Ministre des Sports n'est pas celui que vous attendiez.

A moins que,  
échevin des Finances d'une ville en dèche perpétuelle, il n'ait été choisi pour les qualités d'alpiniste dont il a fait preuve pour escalader et surmonter les montagnes de dettes accumulées par la Cité ardente.

A moins que,  
échevin de l'Urbanisme d'une ville quasi sinistrée, il n'ait été distingué pour ses talents de spéléologue dans ses explorations des sous-sols de la Place Saint-Lambert.

L'explication est sans doute plus simple: il a été choisi parce que liégeois.

Et, à ce titre, le nouveau Ministre des Sports vous dit qu'il espère se situer dans la lignée de deux grands Ministres des Sports liégeois eux-aussi, à savoir Philippe MONFILS et Jean-Pierre GRAFE.

Passer sans transition de la Municipalité à la Communauté, et tout particulièrement au Sport, c'est un cheminement inattendu et surtout un monde tout à fait nouveau pour moi, que je découvre

aujourd'hui. J'assume cette nouvelle mission avec beaucoup de plaisir, dans un esprit de totale découverte principalement des hommes et des femmes qui, dans notre Communauté, sont les moteurs et les animateurs du Sport.

C'est la raison essentielle de cette réunion que j'ai voulu conviviale et relationnelle avant tout.

Je désirais vous rencontrer, vous connaître, et vous dire que ma préoccupation première est d'être à votre écoute, afin d'orienter la politique sportive, en répondant au plus large consensus possible.

Le sport m'apparaît une matière riche et variée. Intégré au développement du temps de loisirs, le Sport nous interpelle à bien des niveaux, de manières diverses,

et de façon tout à fait inattendue parfois.

J'aborde donc ma nouvelle fonction avec un sentiment tout particulier qui mélange à la fois:

1.- La volonté d'apporter les bonnes réponses aux aspirations du mouvement sportif, dans le cadre de ses objectifs particuliers;

2. - Le souhait de donner à l'ensemble de la population le goût d'une activité saine de loisir. Il convient, en effet, et je m'y attacherai, de maintenir et de dynamiser les différentes politiques « Sport pour Tous » conduites dans notre Communauté;

3. - La prudence dans une matière à laquelle notre société fait trop facilement référence ou appel, en cas de crise, pour résoudre des problèmes de société.

Toutefois, la réussite ne peut dépendre d'un seul homme ou d'une administration. Elle implique toutes les femmes et tous les hommes qui, dans notre Communauté, animent, bénévolement dans la plupart des cas, les clubs et fédérations, sans qui le mouvement sportif serait tout à fait illusoire.

Il m'a semblé, dès lors, fondamental de rencontrer en premier lieu les personnes qui ont la charge de conduire nos ligues et nos fédérations. Merci d'avoir répondu à mon appel.

Pour mieux définir les lignes politiques qu'il conviendra de défendre, je poursuivrai mes échanges avec le monde du sport dans le cadre de rencontres spécifiques.

Dans les deux mois à venir, je rencontrerai :

- Le Conseil supérieur du Sport au travers duquel je pourrais traduire les sensibilités de l'ensemble des composantes du mouvement sportif;
- Le Comité Olympique et Interfédéral Belge afin d'évaluer l'avancement de la politique sportive de haut niveau mise en place par mon prédécesseur pour préparer « Sydney 2000 », politique que je compte poursuivre avec les partenaires fédéraux.

Au préalable, je poursuivrai mes contacts avec la Direction Générale du Sport. Il convient en effet de bien

connaître l'outil qui me permettra de conduire les politiques choisies.

En outre, ici c'est le juriste qui reprend le dessus, je compte tout particulièrement m'attacher à la modernisation des décrets et arrêtés qui régulent la relation de la Communauté française avec le mouvement sportif.

Ces textes, façonnés parfois il y a plus de 25 ans, doivent faire face, aujourd'hui, à des évolutions parfois très récentes. Il convient d'y apporter les réponses qui s'imposent.

La réalité toutefois nous oblige à reconnaître les difficultés rencontrées par la Communauté française sur le plan budgétaire. Et voilà l'Echevin des Finances. Elle interpelle notre sens des responsabilités et les réserves que nous devrons avoir dans la finalisation de nos intentions.

Je suis donc conscient que la tâche qui m'attend et que nous allons partager n'est pas simple. Elle exigera de l'imagination mais aussi le sens du bien commun pour le développement du sport dans sa globalité.

Au mouvement sportif, j'ai tenu à associer aujourd'hui la presse sportive. Nous ne pouvons ignorer le rôle essentiel que cette dernière joue dans la diffusion de l'image du Sport et l'influence qu'elle peut avoir, qu'elle soit écrite, parlée ou télévisée. Je serai donc, en ce qui me concerne, soucieux d'établir des contacts précis et réguliers avec la presse dans un contexte d'informations que je veux clair et transparent.

Malheureusement pour vous, Mesdames et Messieurs les journalistes, je n'ai pas de scoop particulier à vous livrer en pâture aujourd'hui.

Je vous sais toutefois préoccupés par un dossier chaud, et important qu'est l'Euro 2000 de football.

Je crois donc qu'il n'est pas inutile de clarifier la situation, du moins pour ce qui concerne mon département.

L'EURO 2000 s'annonce comme un événement qui dépassera largement, par ses retombées médiatiques et économiques, le cadre purement sportif.

De nombreux échos m'apprennent qu'il suscite chez les décideurs des régions concernées par les sites choisis en Wallonie, Liège et Charleroi, le plus grand engouement.

Le Ministre du Sport se devait donc d'en être leur moteur.

C'est la raison pour laquelle, j'ai pris la décision de présenter, tout prochainement, à l'approbation du Gouvernement wallon, la subvention de la mise en conformité des stades du Standard et du Sporting de Charleroi, retenu par le Comité d'organisation.

Cette aide sera de 60% sur la construction ou la transformation des infrastructures à caractère exclusivement sportif ou de sécurité.

L'investissement de la Région wallonne, ainsi plafonné à 500 millions, sera étalé sur 5 ans. C'est donc 100 millions annuellement que je thésauriserai, tel la fourmi de la fable pour cette opération.

Je n'irai pas au-delà car je ne veux pas entamer plus largement les budgets de mon département dont la destination première est, reste et restera d'aider les Provinces, Intercommunales, Communes et Clubs à développer leurs infrastructures sportives.

Ma position est donc bien arrêtée. J'ose espérer qu'à leur tour, les partenaires concernés par cette manifestation majeure auront à cœur de m'y rejoindre et surtout d'y apporter leur contribution en monnaie sonnante et trébuchante, sachant que la mise de départ et la contribution de loin la plus importante est garantie par le Ministre des Sports.

Je ne peux clôturer cette courte allocution sans me féliciter des performances des jeunes joueuses de Tennis francophones Justine HENNIN et Dominique MONAMI. C'est la récompense d'un travail intense de préparation. Il nous faut aujourd'hui souligner l'effort remarquable de l'Association francophone de Tennis appuyée par notre Communauté.

Je ne peux que souhaiter que ces succès aient un effet de contagion sur l'ensemble du mouvement sportif francophone.

Mais, j'ai déjà trop parlé.

A mon tour maintenant de vous entendre. Aujourd'hui, c'est moi qui pose les questions. A vous d'y répondre avec simplicité, avec franchise, en un mot « comme des sportifs » .

- Bonheur et succès tout au long de 1997.

# Avis de recherche (\*)

## Résumé des faits



Le 16 mars 1996, la nommée Wojtczyk Laurence, née le 11/04/72, disparaît du magasin "Gel 2000" à Chate-lineau, rue Trieu Kaisin, entre 16h24' et 17h25'.

L'intéressée y travaillait comme caissière. Il est constaté que le contenu de la caisse a disparu. Un homme dont le portrait-robot et la description sont joints, est

aperçu notamment lorsqu'il ira retirer de l'argent dans un bancontact de la Générale de Banque à Gilly, Chaussée de Charleroi, 50 à l'aide de la carte de la victime.

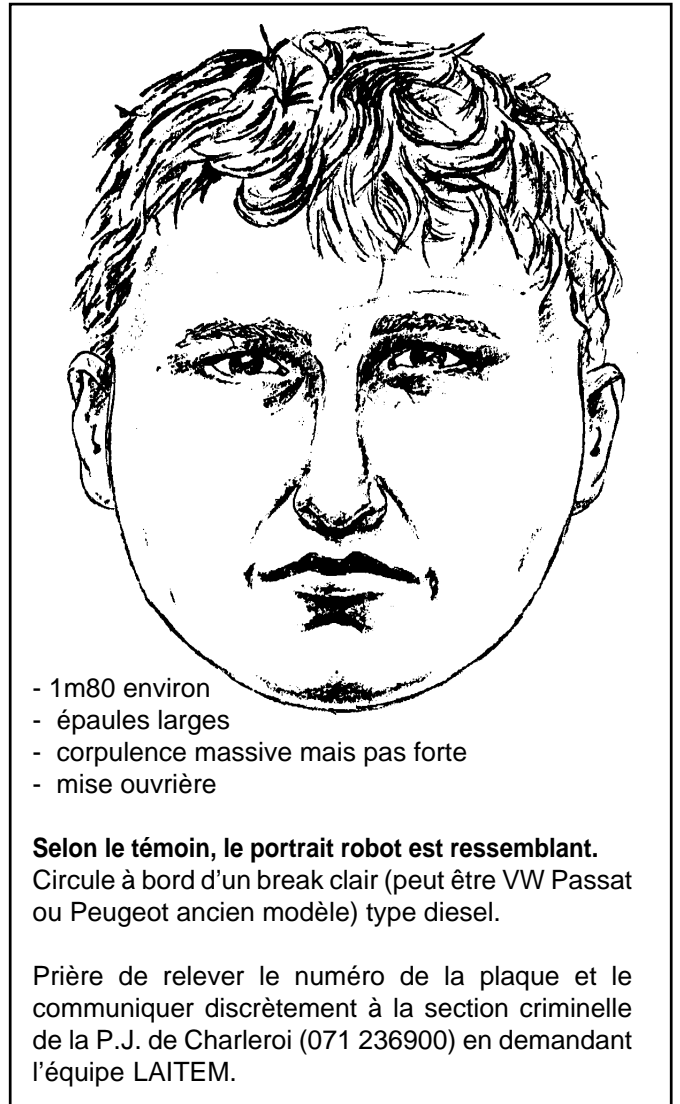
Le corps de celle-ci sera retiré des eaux de la Sambre à Montignies-Sur-Sambre, le 3 juin 1996. La victime avait les mains et les pieds entravés par des colsons (attaches en nylon utilisées par certains corps de métiers, tels qu'électriciens et chauffagistes, pour retenir plusieurs câbles ou tuyaux). Ce genre d'attaches s'utilisent également en mécanique automobile.

L'auteur circulait à l'époque à bord d'un véhicule à moteur diesel. Il est permis de penser qu'il connaissait le magasin "Gel 2000".

Certains éléments de l'enquête laissent supposer que l'auteur effectuait à l'époque des travaux dans un bâtiment. Ce dernier pourrait connaître la Ville de Nivelles.

Cet appel à témoins est adressé à tous, et aux clients de "Gel 2000" anciens et actuels.

(\*) Melle Wojtczyk est la fille d'un de nos membres.



- 1m80 environ
- épaules larges
- corpulence massive mais pas forte
- mise ouvrière

**Selon le témoin, le portrait robot est ressemblant.**

Circule à bord d'un break clair (peut être VW Passat ou Peugeot ancien modèle) type diesel.

Prière de relever le numéro de la plaque et le communiquer discrètement à la section criminelle de la P.J. de Charleroi (071 236900) en demandant l'équipe LAITEM.

## Armurerie **ARMY SPORTS**

Armes de sport, de défense, de chasse, munitions et accessoires ...

Arcs flèches, arbalètes, couteaux ...

Munitions 9mm para à partir de 4,80 frs SK & SB

Cartouches Trap Mirage T3 à 4,88 frs et Cartouches Fiocchi Top Trap 1 à partir de 4,99 frs

De stock les poudres : PRB, SNPE, Hercules, Winchester, Hodgdon, Kemira

Spécialité en rechargement : RCBS, Lyman, Dillon, Presse, Turbo, Balance électronique.

**Poudres noires Suisse** : N° 1, 2, 4 + Pulverin

Mise à bois et quadrillage, réglage lunette, bronzage, réparation et restauration de votre arme.

Bientôt le **Paintball**

40-42, *Vieux Chemin de Tournai, 7801 Irchonwelz (Ath)*

**Tél + Fax : 068/ 28 71 34 & 068/ 28 19 07 - GSM 075/ 82 32 83**

*Ouvert tous les jours de 16 à 19h30, le samedi de 9 à 12h et de 13h30 à 18h.*